



ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Numéro 58 | Février 2022

Kinshasa, RDC

EDITEUR RESPONSABLE

MATATA PONYO Mapon

SUPERVISION

LOKOTA ILONDO Michel – Ange
NTAGOMA KUSHINGANINE Jean-Baptiste

REDACTION

BOKA MABELE David
LUBAMBA NGIMBI Hector
KADIMA KAZADI Joël
MUYOMBO USENI Justin
WAULA LUZINGU Sacré

**CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE**

MANZAMBI Moïse

PHOTOGRAPHE

MATA Yannick

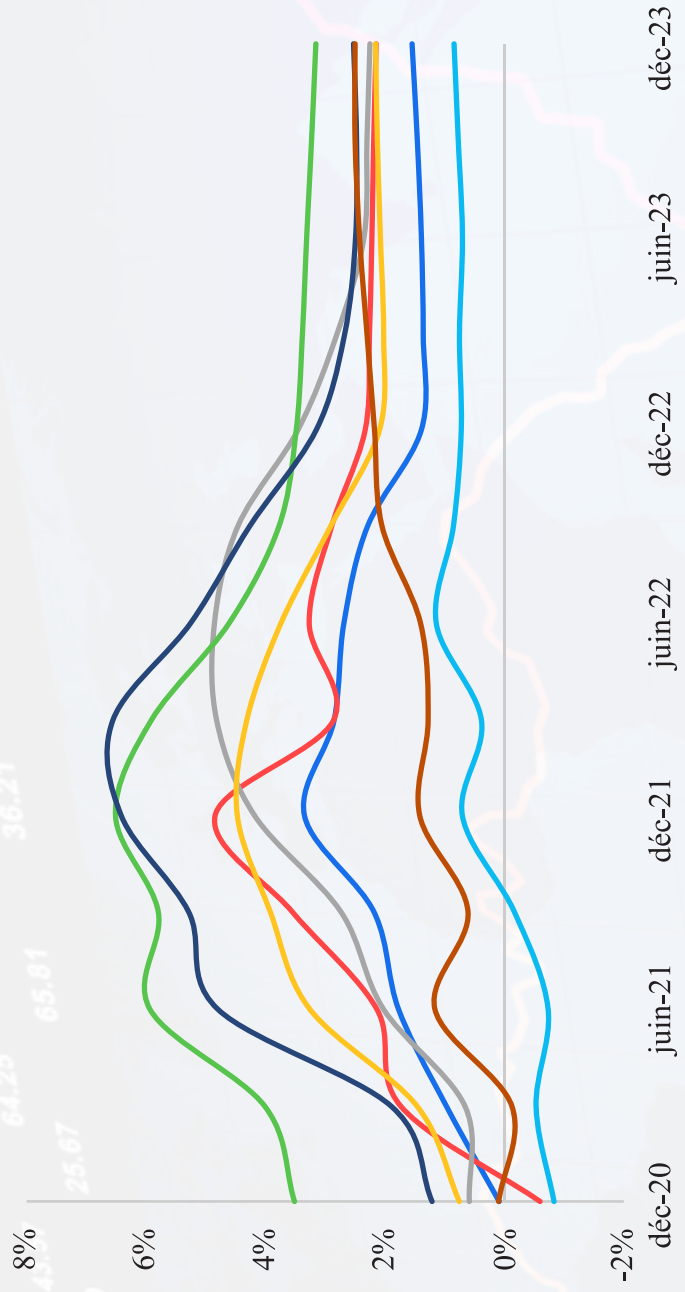
CONGO CHALLENGE
L E M E N S U E L

**ÉVOLUTION DE LA SITUATION
ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO**

Numéro **58** | Février **2022**

Kinshasa, RDC

Projections du taux d'inflation dans le monde



- France
- Japon
- Allemagne
- Mexique
- Royaume-Uni
- États-Unis
- Canada
- Chine

Sommaire

Ce que je pense	6
Résumé exécutif	9
Contexte international	11
Croissance économique	11
Inflation	12
Marché financier	13
Marché des changes	15
Marché des produits stratégiques	16
Commerce international	18
Contexte national	21
Evolution de l'économie nationale	21
Activité économique	23
Dynamique des prix	24
Taux de change et réserves de change	25
Finances publiques	26
Evolution de la situation politique	29
Perspectives politiques et économiques	37





Matata Ponyo Mapon

Ce que je pense

Les professeurs d'université et la politique

Ce que je pense est qu'enseigner à l'université est un métier différent de celui de faire de la politique. Un professeur est chargé d'enseigner notamment à l'université, haut lieu de savoir et de la connaissance. C'est un spécialiste dans un domaine précis dont il est supposé avoir la parfaite maîtrise. Généralement, c'est quelqu'un qui a obtenu un diplôme de doctorat après quelques années d'études post universitaires. En principe, au-delà de sa charge horaire à l'université, il fait des recherches dont les résultats sont publiés pour garantir le progrès de l'humanité. Un politique, quant à lui, fait de la gestion de la cité son métier principal. Il peut œuvrer à la présidence, au gouvernement, au parlement ou dans la territoriale. Il travaille pour l'amélioration des conditions de vie de la population au travers la mise en œuvre de plusieurs projets. Il a donc l'obligation des résultats au profit de l'ensemble du pays. Le politique est différent du politicard, ou « politicailleur ». Ce dernier est souvent intrigant et recourt aux tactiques visant à prioriser ses desseins personnels par rapport à ceux de la communauté.

Ce que je pense est qu'un professeur d'université peut être un bon enseignant sans être un bon politique. En effet, enseigner c'est transmettre la connaissance aux étudiants. Il suffit de bien maîtriser son domaine, bien préparer sa leçon et bien transmettre la matière pour bien accomplir sa mission à la grande satisfaction des apprenants. Cela suffit-il pour être un bon politique ? Pas nécessairement ! Parce que le domaine de l'enseignement reste essentiellement celui de la théorie, de la recherche, de discussions et débats. C'est un environnement où les pesanteurs en termes de restriction de liberté de pensée et d'expression n'existent quasiment pas. La politique, par contre, relève du domaine du concret ou de la pratique. C'est le lieu par excellence de l'application des connaissances produites par l'université ou de la mise en œuvre de fruits de la recherche, tous deux le creuset de la science. C'est un milieu d'expression de contradictions et de pesanteurs de toute nature qui plombent la mise en œuvre de différentes théories.

Ce que je pense est qu'un professeur d'université peut devenir un bon politique. Il suffit qu'il mette en pratique comme il faut les théories qu'il enseigne à l'université ou les produits de ses recherches. Evidemment, avec un dosage subtil entre la théorie et la pratique requis par l'environnement politique est plus que nécessaire. Le professeur Raymond Barre, surnommé le meilleur économiste de France de l'époque, a été un bon premier ministre en France de 1976 à 1981. Evidemment, dès sa nomination à ce poste, il a exprimé sa volonté d'« exercer sa fonction de premier ministre dans la plénitude de ses attributions ». Un autre exemple récent est celui de Angela Merkel, professeure de Physique qui vient de diriger l'Allemagne de manière excellente pendant 16 ans. De 2006 à 2021, elle a été considérée comme la femme la plus puissante du monde et a bénéficié jusqu'à la fin de son mandat d'une cote de popularité particulièrement importante. On peut rentrer dans l'histoire de la RDC pour parler du cas du professeur de droit Marcel Lihau, qui a exercé de manière excellente plusieurs fonctions publiques, notamment celle de secrétaire d'Etat à la justice dès 1961, mais qui fut révoqué en juillet 1975 de ses fonctions de professeur et de président de la Cour suprême de justice pour avoir refusé de se compromettre en accompagnant le Président Mobutu dans l'illégalité.

Ce que je pense est que la mise en œuvre d'une théorie enseignée à l'université est plus complexe que l'on ne puisse l'imaginer. Voilà pourquoi certains professeurs d'université deviennent parfois de mauvais politiques. Tout simplement, parce qu'ils sont incapables de mettre en pratique la théorie qu'ils enseignent à l'université. **Il faut, en plus de la connaissance, avoir du leadership et de la gouvernance de qualité.** Ainsi, un bon professeur d'économie peut ne pas être un bon ministre des finances ou encore moins, un bon gouverneur de la Banque centrale ; un brillant professeur en sciences politiques peut se révéler un médiocre politique à la tête du ministère de l'intérieur ou de l'administration du territoire ; certains spécialistes en relations internationales peuvent devenir de mauvais ministres des affaires étrangères. Nous l'avons vécu dans ce pays,



principalement au cours de la deuxième république. Pour fustiger l'inefficacité de plusieurs professeurs d'université qui ont œuvré à ses côtés comme premiers ministres, ministres, directeurs de cabinet, conseillers ou PDGs, le Président Mobutu a parlé de **la République des professeurs**. Un message cynique pour dire que la brillante de certains d'entre eux se limitait uniquement à l'université. Lorsque la République offrait à ceux-ci la possibilité de mettre en pratique leur compétences, ils n'y arrivaient pas. L'environnement y était-il propice ?

Ce que je pense est que le Président Mobutu n'avait pas tort de dénoncer cette contradiction flagrante, car la république des professeurs continue à fonctionner malheureusement jusqu'aujourd'hui. En effet, certains d'entre eux sont les premiers, lorsqu'ils enseignent à l'université, à démontrer comment on conçoit et met en œuvre une politique de santé, d'industrialisation, ou d'éducation ; bref, comment on développe un pays. En outre, ils excellent dans les critiques pour dénoncer l'incompétence ou la mauvaise gouvernance des politiques qui sont à la base du sous-développement de leur pays. Ce qui bâtit leur réputation dans les milieux universitaires, voire professionnels et communautaires. Mais, quand on leur confie la gestion des ministères ou des institutions publiques, ils sont par moment pires que ceux qu'ils critiquaient. Pourquoi ? D'abord parce qu'enseigner la théorie est aisée, la mettre en pratique est complexe et difficile. Ensuite, parce que certains professeurs utilisent leurs diplômes comme tremplin pour accéder au pouvoir. C'est qu'au fond, ils ne viennent pas en politique pour l'intérêt général, mais pour leurs propres intérêts. Du coup, ils ne savent pas appliquer la théorie qu'ils enseignent à l'université, contrairement à leurs collègues cités ci-haut qui ont fait un meilleur alliage de la théorie et de la pratique ou ont refusé de tomber dans le piège de la mauvaise gouvernance.

Ce que je pense est qu'on peut être un bon politique sans être professeur d'université, ou sans avoir été à l'université. Le plus important est d'avoir une très bonne base de connaissances apprises à l'école et qui peut être complétée notamment par la lecture et de formations pratiques, l'autodidactie. Les exemples des dirigeants non universitaires qui ont contribué au progrès économique de leurs pays sont légion. Pierre Bérégozov n'avait qu'un brevet élémentaire et un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) d'ajusteur, mais il est devenu ministre des finances et premier ministre en France. Il avait été surnommé « monsieur de la rigueur » ou « monsieur le Franc fort ». Le cas le plus récent et frappant est celui du Président Lula da Silva qui a dirigé le Brésil de 2003 à 2010. Issu d'une famille très pauvre et faute de moyens, il a arrêté les études à l'âge de 15 ans environ. Il n'a eu qu'un certificat

d'études. Il a été cireur de souliers, vendeurs des oranges et de cacahuètes avant de devenir un ouvrier tourneur et syndicaliste dans une industrie métallurgique. Mais, devenu Président de la république en 2003, grâce à son programme social Bolsa Familia, Lula da Silva a réussi à réduire de moitié (de 9,7 % à 4,3 %) le pourcentage de la population vivant dans l'extrême pauvreté et de 15 % les inégalités de revenus dans le pays. Le taux de satisfaction de la population à son départ du pouvoir était de 80 %. Il était considéré comme l'un des présidents de gauche les plus populaires au monde. L'ex-président Barack Obama n'a pas hésité à le qualifier de « politicien le plus populaire sur terre ». Bien que n'ayant jamais été à l'université, il a reçu plusieurs titres de docteur honoris causa des prestigieuses universités aux USA et en Europe. Et la population brésilienne voulait bien qu'il rempile d'autres mandats en dépit de restrictions constitutionnelles. Il a refusé de faire le glissement.

Ce que je pense est que le vagabondage politique de professeurs en déficit de leadership et de gouvernance et qui sont à la recherche des intérêts plutôt personnels que communautaires est de nature à déflater la prestigieuse fonction d'enseignant à l'université et, à terme, à hypothéquer l'avenir du pays. Sinon, comment comprendre qu'un professeur en sciences politiques puisse se prévaloir d'être un acteur principal à la fois dans l'opposition et au pouvoir ? D'une part, il est membre influent du think tank de son parti qui se trouve dans l'opposition, d'autre part, il élabore les stratégies à mettre en œuvre par le parti au pouvoir contre notamment son propre parti. Comment peut-il au même moment conseiller le parti qui cherche à se maintenir au pouvoir et son propre parti qui cherche à déloger celui qui dirige ? Comment peut-il conseiller le parti au pouvoir à défaire l'opposition dans laquelle il se trouve et qu'il défend et protège ? Ceci est en contradiction flagrante avec les enseignements de sciences politiques qu'il continue à dispenser lui-même à l'université. C'est comme s'il était à la fois le conseiller de Dieu et du diable ! De quoi ressusciter Nicholas Machiavel, le célèbre auteur du livre « Le Prince ». Comment voulez-vous que les étudiants le croient quand « le Prof. Dr. » n'est pas en mesure d'appliquer ce qu'il enseigne à l'université ? Dira-t-il à ces derniers, en référence à l'évangile selon Saint Matthieu : « faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais » ? N'est-ce pas confirmer ce que François Rabelais disait au seizième siècle : « **science sans conscience n'est que ruine de l'âme** ».

Kinshasa, 13 février 2022.



Résumé exécutif

Situation économique

- **Au niveau international**, les perspectives économiques actualisées du Fonds Monétaire International (FMI) indiquent que le taux de croissance de l'économie mondiale devrait passer de 5,9% en 2021 à 4,4% en 2022, soit un demi-point de pourcentage de moins. Ce ralentissement serait notamment dû au repli du secteur immobilier chinois et à une reprise plus lente de la consommation américaine privée.
- À la suite des ruptures d'approvisionnement et de l'augmentation des prix de l'énergie, le taux d'inflation dans plusieurs pays du monde devrait se maintenir à des niveaux plus haut que prévu, particulièrement aux États-Unis et au Mexique. Cependant, les économies asiatiques - Chine et Japon notamment - en restent globalement épargnées.
- Sur les marchés financiers, les indices boursiers ont poursuivi leur chute au cours de ce mois de février 2022. Cette détérioration des performances boursières s'explique, d'une part, par l'escalade des tensions géopolitiques en Ukraine, et d'autre part, par un potentiel calendrier de durcissement monétaire à la Fed (Réserve fédérale américaine).
- En ce qui concerne le marché international des changes, les contraintes d'approvisionnement énergétique causées par la guerre d'Ukraine ont conduit à des achats massifs de la devise américaine, causant ainsi la dépréciation de l'euro et de la livre sterling vis-à-vis du billet vert. En Asie, le yuan chinois a amorcé une phase d'appréciation soutenue, confortée par le recours des banques russes au système de paiement interbancaire transfrontalier (CIPS).
- S'agissant des matières premières, les cours du cuivre ont fortement évolué en dents de scie, avec un pic de plus de 10 200 USD la tonne métrique durant la deuxième semaine de ce mois de février 2022. Les prix de l'or ont maintenu leur phase ascendante amorcée depuis le mois de janvier dernier, suite au conflit en Ukraine qui a lourdement pesé sur les actions et a stimulé la demande de métaux précieux en tant que valeur refuge. Durant la dernière semaine de ce mois de février, les cours du pétrole brut ont franchi le niveau symbolique de 100 USD le baril, suite à la panique engendrée par les attaques russes en Ukraine.
- Après des performances exceptionnellement fortes enregistrées depuis le second semestre 2020, le commerce mondial des biens s'est contracté à partir du troisième trimestre 2021. Le long de l'année 2022, les économies développées devraient plus souffrir de goulots d'étranglement en matière d'approvisionnement d'après l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), ce qui pourrait retarder la relance des échanges commerciaux.
- **Au niveau national**, comme le mois précédent, le cadre macroéconomique est resté stable. En effet, la dynamique du taux de change est restée globalement stable en février 2022 bien que, comparé à son niveau de fin janvier 2022, le taux de change a connu une légère dépréciation de 0,04% sur le marché interbancaire et de 0,16% sur le marché parallèle. Sur le marché des biens et services, le taux d'inflation hebdomadaire s'est établi à 0,09% à la troisième semaine du mois de février 2022. Ce qui induit un taux d'inflation, en cumul annuel de 0,79% contre 0,47% à la clôture du mois précédent. Le taux d'inflation en glissement annuel s'est situé à 5,31% à la troisième semaine du mois de février 2022. A ce rythme, il est prévu que le taux d'inflation à fin décembre 2022 se situe à 6,01% contre 5,39% réalisé à fin janvier 2022. Comparée à la situation de l'année précédente, une accélération des prix de 18% a été observée entre fin décembre 2021 (5,07%) et l'inflation attendue en fin décembre 2022 (6,01%).
- Du côté des finances publiques, le Trésor public a réalisé un excédent de 16 502 millions de CDF à la troisième semaine du mois de février 2022 contre un excédent de 114 849 millions de CDF enregistré le mois précédent. Toutefois, ces données pourront évoluer à la clôture du mois et il est possible que le Trésor enregistre un déficit, notamment avec le paiement des salaires.



- Enfin, l'actualité économique du mois de février 2022 a été marquée par plusieurs faits importants : (i) la suspension des activités de la société EGAL ; (ii) la révision à la hausse, par la Banque mondiale, de l'enveloppe allouée à la RDC ; (iii) la révélation du contenu du Plan national stratégique d'exploitation et de certification des ressources minérales de la RDC ; et (iv) les contradictions autour du financement des opérations électorales.

- Situation politique

Quatre points ont fait l'actualité du mois de février, à savoir : (i) l'exclusion de Jean Marc Kabund de l'Upds et les réactions qui s'en sont suivies ; (ii) la création du front progressiste par 40 Députés nationaux de l'Ensemble pour la république ; (iii) la polémique autour de la publication de la feuille de route électorale par la Ceni ; (iv) l'arrestation du Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité et les rumeurs d'un coup d'Etat manqué.

Après sa radiation du parti et du fait qu'il occupait le poste de Premier vice-président de l'Assemblée au nom du parti, Jean Marc Kabund a continué à subir les pressions du parti qui a annoncé les intentions de saisir le président Mbozo, en vue d'obtenir son éviction du perchoir de l'Assemblée nationale en qualité de vice-président, au cas où il ne déposerait toujours pas sa démission.

Du côté du parti Ensemble pour la République, un groupe de députés qualifiés des "progressistes d'Ensemble" ont appelé les dirigeants de leur parti ainsi que ses membres au sein du gouvernement, de clarifier leur position dans l'Union sacrée, estimant qu'il n'y avait pas lieu à faire de l'hypocrisie, les appelant à tirer toutes les conséquences de leur refus de partager le bilan de gestion des affaires de l'Etat tels que distillé dans l'opinion".

Dans le chapitre des élections attendues en 2023, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) a rendu publique une feuille de la route du processus électoral qui, selon elle, ne peut être respectée que si un certain nombre de contraintes (*politico-sécuritaires, financières, ... ainsi que les réformes*) sont surmontées".

Sur le plan de la sécurité intérieure du pays, l'arrestation de François Beya, conseiller spécial du président de la République, Félix Tshisekedi, par des agents du renseignement militaire et son audition tout au long du mois de février dans les locaux de l'ANR, a fait peser l'ombre d'un coup de force manqué, qui aurait des implications tant dans le milieu politique que militaire, lequel a suscité des commentaires dans tous les sens.

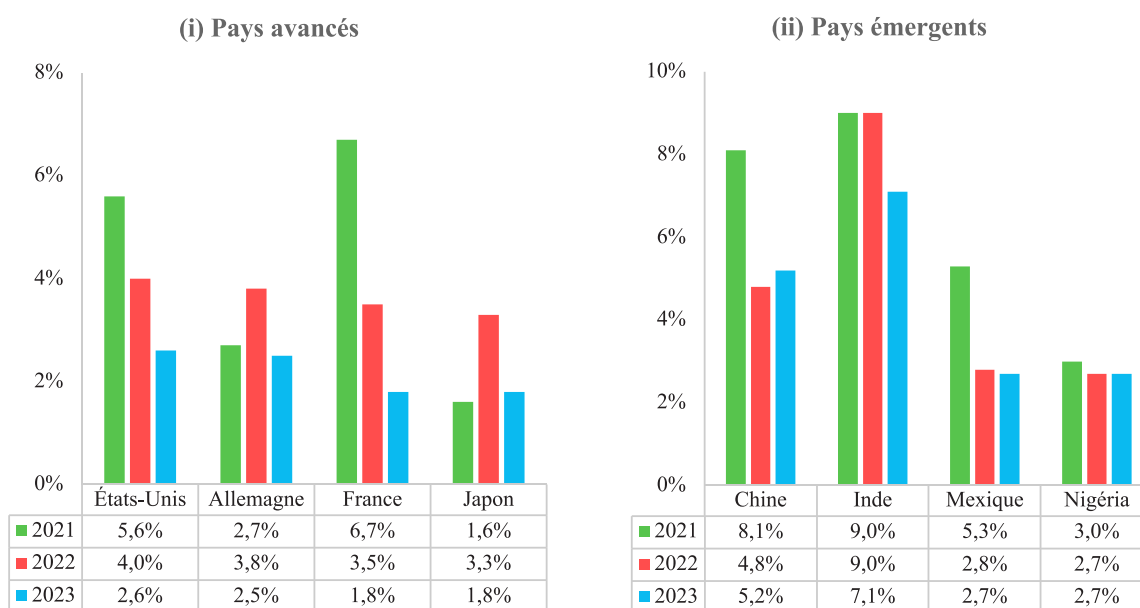
1. Contexte international

I.1. Croissance économique

Après un fort rebond en 2021, l'économie mondiale aborde 2022 dans une position plus faible que prévue, étant donné notamment le repli du secteur immobilier chinois et la reprise plus lente de la consommation privée. Selon les perspectives économiques actualisées du Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance économique mondial devrait passer de

5,9% en 2021 à 4,4% en 2022, soit un demi-point de pourcentage de moins. En moyenne pour l'année 2022, les pays avancés devraient croître de 3,9% (contre 5,0% en 2021) et les pays émergents de 4,8% (contre 6,5% en 2021). Il s'ensuit que l'économie mondiale ne devrait pas retrouver avant 2023 son niveau d'avant la pandémie.

Figure 1 » PROJECTIONS DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LE MONDE



Source : FMI.

Au regard de la Figure 1, l'on devrait s'attendre à ce que les États-Unis et la France enregistrent des phases de récession en 2022, alors que l'Allemagne et le Japon devraient accuser des taux de croissance plus élevés durant cette année. Du côté des pays émergents, la Chine et le Mexique devraient réaliser des taux de croissance considérablement plus faibles par rapport à l'année

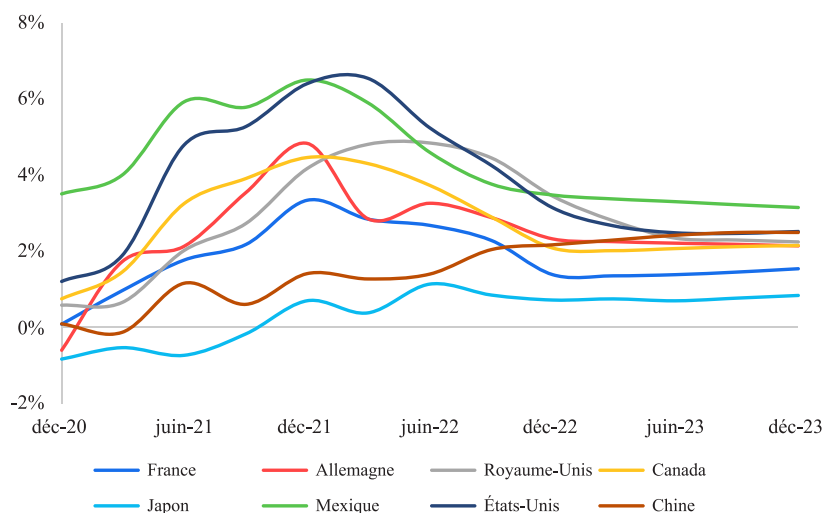
2021, pendant qu'il est conjecturé une situation de stagnation pour l'économie de l'Inde. Ce ralentissement de la croissance mondiale serait essentiellement la conséquence d'une expansion moins vigoureuse des économies américaine (faiblesse de la consommation privée) et chinoise (repli du secteur immobilier).

1.2. Inflation

L'augmentation des prix de l'énergie et les ruptures d'approvisionnement devraient maintenir l'inflation à des niveaux plus élevés que prévus, en particulier aux États-Unis et dans de nombreux pays en développement tel que le Mexique, les pays d'Asie étant jusque-là épargnés. D'après le FMI, cette forte inflation persistera beaucoup plus longtemps, car les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la hausse des prix des

produits énergétiques devraient continuer jusqu'en fin 2022. Si les anticipations d'inflation restent bien ancrées, les taux observés seront appelés à diminuer progressivement à mesure que les déséquilibres entre l'offre et la demande s'atténuent d'ici début 2023 et que les politiques monétaires des principales économies produisent leurs effets.

Figure 2 » PROJECTIONS DU TAUX D'INFLATION DANS LE MONDE



Source : OCDE, Banque Mondiale.

Face aux incertitudes qui entourent la dynamique de l'inflation, telles que décrit ci-haut, le relèvement des taux directeurs par les pays avancés pourrait mettre en péril la stabilité financière et faire surgir des risques pour les flux de capitaux, les devises et les finances

publiques des pays en développement. Cependant, ce durcissement de la politique monétaire reste la solution optimale qui permettra de contenir cette pression des prix.





I.3. Marché financier

Amorcée depuis janvier dernier, la chute des indices boursiers s'est poursuivie au cours de ce mois de février 2022. Sur le Wall Street, le Dow Jones, le S&P-500 et le Nasdaq ont respectivement atteint les creux de 33 100 points, 4 200 points et 13 000 points. Sur les marchés boursiers européens, les indices DAX-40 et CAC-40 ont atteint des creux de 14 050 points et 6 520 points respectivement. Pour ce qui est du Nikkei, sa trajectoire indique un creux de 25 970 points à la dernière semaine du mois de février 2022.

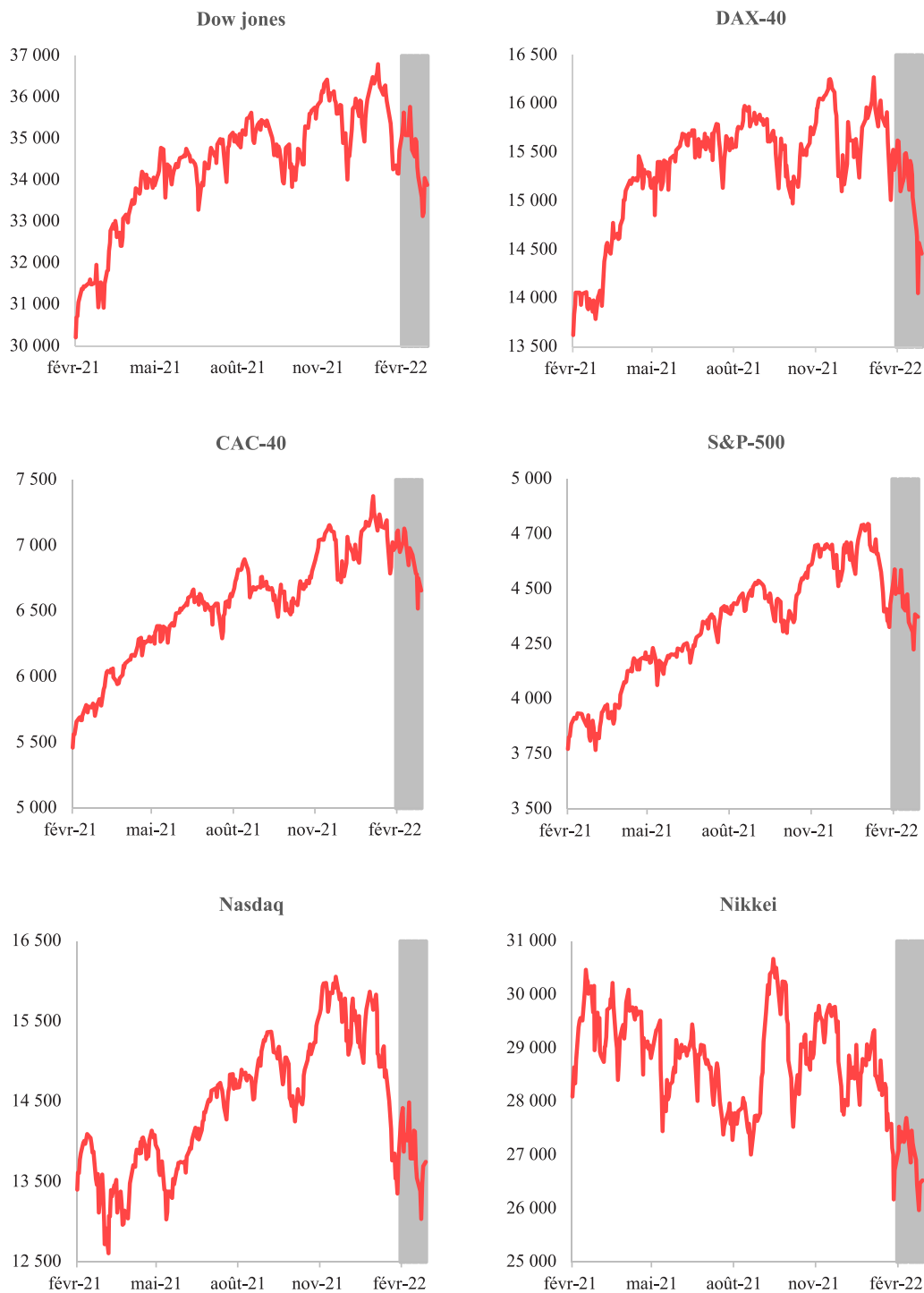
Cette détérioration des performances boursières s'explique par les craintes d'une escalade des tensions géopolitiques en Ukraine et par un calendrier de

durcissement monétaire à la Fed (cf. sous-section 1.2). En effet, le différend opposant l'OTAN à la Russie au sujet de l'Ukraine crée un climat d'incertitude qui affaiblit le niveau de confiance financière, particulièrement au sein des pays de l'Occident. Aussi, les perspectives d'une politique monétaire bien moins accommodante cette année aux États-Unis – dans le cadre de la lutte contre les pressions inflationnistes – ont réduit l'optimisme des investisseurs privés. Comme cela pouvait être prévisible, ce resserrement monétaire a fortement pesé sur la valorisation boursière.





Figure 3 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX INDICES BOURSIERS



Source : Macrotrends.



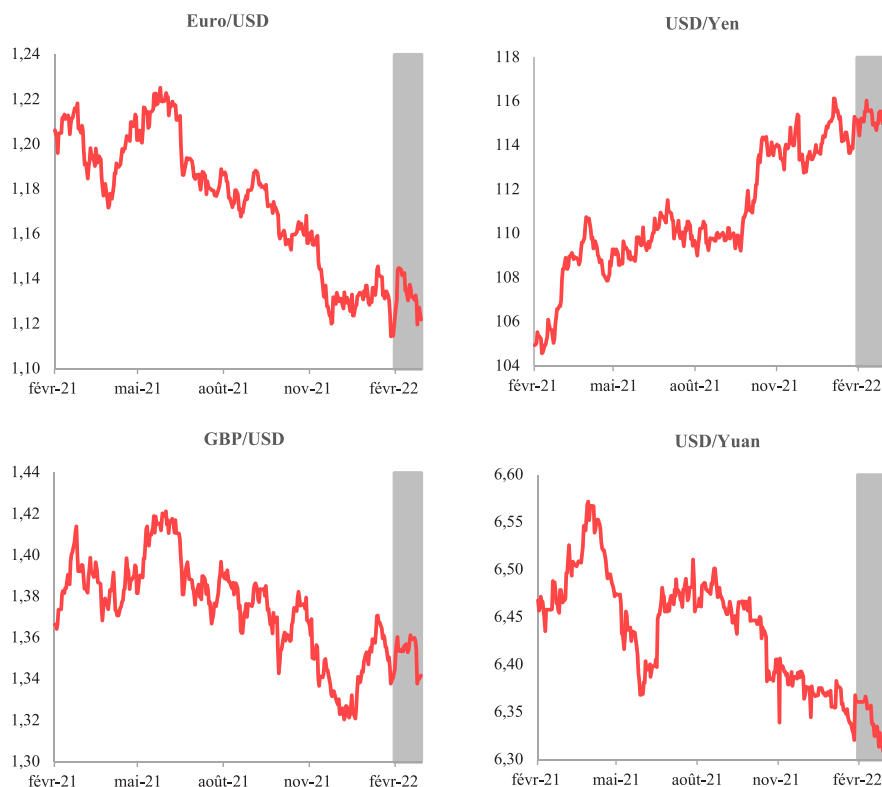
I.4. Marché des changes

Suite aux contraintes d’approvisionnement énergétique dans l’Union Européenne causées par la guerre d’Ukraine, l’euro a atteint son plus bas niveau depuis juin 2020. Les achats massifs de la devise américaine qui s’en sont suivis ont conduit la courbe de l’euro-dollar à s’enfoncer durant ce mois de février 2022. Il en est de même pour la livre sterling dont le taux de change par rapport au billet vert demeure sous pression de la crise, causant ainsi l’appréciation du dollar américain.

Du côté du continent asiatique, le yuan chinois a amorcé une phase d’appréciation soutenue depuis la dernière moitié du mois de janvier 2022. Cet envol de la devise chinoise a été conforté en sus par le recours des

banques russes au système de paiement interbancaire transfrontalier (CIPS)¹, à la suite de l’éviction du système SWIFT leur imposée par les pays occidentaux. Si cette offensive du yuan se poursuit structurellement, elle peut remettre en cause l’hégémonie de la monnaie américaine à court terme et faire de la monnaie chinoise une référence internationale à long terme. Enfin, le yen japonais s’est légèrement déprécié vis-à-vis du dollar américain durant ce mois en affichant un taux de change au-dessus de la barre de 115 USD/JPY.

Figure 4 » ÉVOLUTIONS JOURNALIÈRES DES PRINCIPAUX COURS DE CHANGES



Source : Macrotrends.

1. Le système de paiement CIPS a été développé par la Chine en 2015 et est principalement utilisé pour régler les crédits internationaux en yuan, agissant ainsi comme un système alternatif au SWIFT.



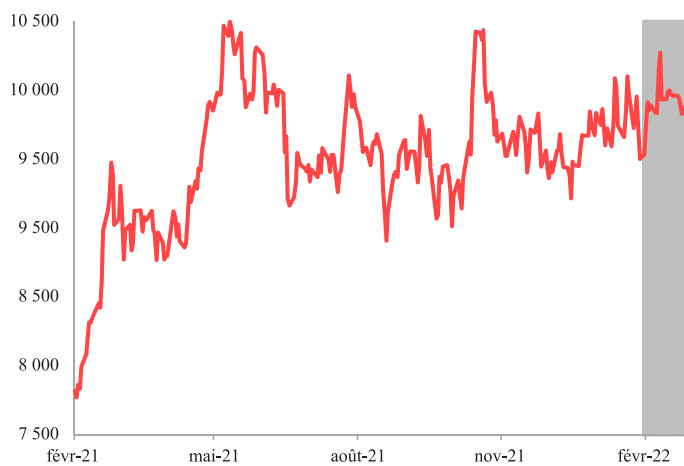
I.5. Marché des produits stratégiques

- Cuivre

Le long de ce mois de février 2022, les cours du cuivre ont fortement évolué en dents de scie telle que l'indique la Figure 5. Dans cette dynamique, il faut noter un pic de plus de 10 200 USD la tonne métrique durant la deuxième semaine du mois courant. Cette embellie est susceptible de s'expliquer par des

tensions au niveau de l'offre du métal rouge ainsi que par l'augmentation drastique des importations chinoises depuis décembre 2021. L'envolée des prix qui en résulte devrait durer longtemps, à telle enseigne de compromettre les efforts actuels de transition énergétique.

Figure 5 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DES COURS DU CUIVRE (EN USD PAR TONNE)

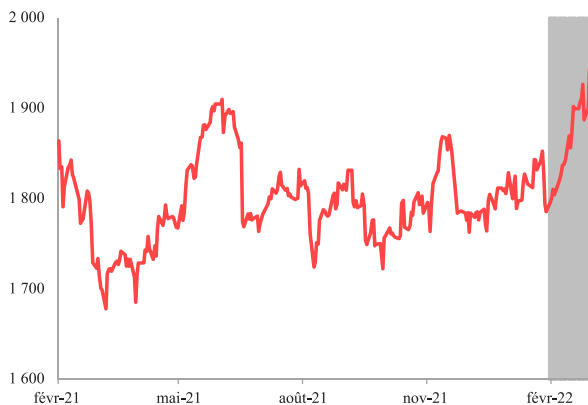


Source : Macrotrends.

- Or

Au cours de ce mois de février 2022, les cours de l'or ont maintenu leur phase ascendante amorcée depuis le mois de janvier dernier. Comme pronostiqué par Congo Challenge dans son précédent bulletin économique mensuel, les prix du métal jaune ont dépassé leur niveau d'octobre 2021, soit plus de 1 850 USD par once, et se dirigent vers la barre symbolique de 2 000 USD. Le principal facteur explicatif de ce relèvement des prix demeure l'escalade du conflit en Ukraine qui a lourdement pesé sur les actions et a stimulé la demande de métaux précieux en tant que valeur refuge. Ainsi, les cours de l'or resteront dépendants des tensions géopolitiques en Europe de l'Est dans le court terme.

Figure 6 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DES COURS DE L'OR (EN USD PAR ONCE)



Source : Macrotrends.

- Pétrole

Les prix du pétrole brut ont été particulièrement volatiles au cours du mois de février 2022, mais ont solidement maintenu leur tendance haussière comme renseigné dans la Figure 7. Durant la dernière semaine de ce mois de février, les cours ont franchi le niveau symbolique de 100 USD le baril, suite à la panique engendrée par les attaques russes en Ukraine. Puisque les conséquences de ce conflit russo-occidental sur les approvisionnements énergétiques sont encore assez incertaines, la Russie étant le troisième producteur

mondial du pétrole, les cours de l'or noir sont dès lors considérés comme une mesure de la fièvre géopolitique qui sévit.

De plus, la crise ukrainienne survient dans un contexte où les prix du pétrole étaient déjà en pleine ascension en raison de l'insuffisance de l'offre et d'une forte reprise de la demande mondiale provoquée par la levée des restrictions sanitaires imposées pour lutter contre la pandémie. L'on devrait donc s'attendre à une accalmie continue des cours sur le marché du pétrole brut dans les semaines à venir, surtout si les pays de l'OPEP+ maintiennent leur décision de ne pas augmenter le volume de production, malgré le fait que les prix grimpent.

Figure 7 » ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DES COURS DU PÉTROLE (EN USD PAR BARIL)



Source : Macrotrends.





I.6. Commerce international

Après des performances exceptionnellement fortes enregistrées depuis le second semestre 2020, le commerce mondial des biens s'est contracté à partir du troisième trimestre 2021. Durant l'année 2022, les perturbations des chaînes d'approvisionnement évoquées plus haut devraient demeurer fortes. En effet, les économies développées souffrent plus de goulets d'étranglement en matière d'approvisionnement que des difficultés liées à la demande. D'après l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), près de trois quarts de la contraction actuelle des échanges commerciaux internationaux en

volume est due à l'incapacité des entreprises à produire faute d'intrants et de matières premières, la proportion restante étant attribuée aux délais rallongés de transport. Toutefois, les perspectives en rapport avec le transport des marchandises devraient s'améliorer très prochainement, étant donné que les nouvelles capacités de transport maritime commandées par les opérateurs du secteur devraient être opérationnelles avant la fin de l'année en cours, et que la hausse des dépenses américaines en infrastructures portuaires devrait aider à fluidifier le trafic maritime.

Encadré 1. Guerre en Ukraine : Entre attaques russes et sanctions occidentales

1. Introduction

Le conflit Russie-Ukraine a vu le jour à la suite de la révolution de Maidan du 22 février 2014. Cette révolution fut marquée par de fortes violences et mouvements de protestation contre la décision du gouvernement ukrainien de signer un accord d'association avec la Russie, au détriment de l'Union Européenne (UE). C'est à cause de ces manifestations que les dirigeants russophones en Ukraine furent renversés, dans le souci de privilégier une alliance avec les pays occidentaux (notamment l'UE et les États-Unis).

En réaction à cette bataille perdue, la Russie annexa la Crimée en date du 18 mars 2014, une péninsule ukrainienne sur la mer Noire. Depuis lors, l'Ukraine est divisée en deux blocs : (i) les régions de l'Ouest (Kiev particulièrement) contrôlées par le parti pro-européen ; et (ii) les régions de l'Est (Donbass particulièrement) contrôlées par le parti pro-russe. Il a fallu attendre près de huit ans, soit le 10 janvier 2022, pour que des négociations soient entamées entre l'Orient (Russie) et l'Occident (UE et États-Unis) en vue de préserver la paix en Ukraine. Malheureusement, ces négociations n'ont pas abouti, et le Président Vladimir Poutine a lancé le 23 février 2022 un déploiement offensif en Ukraine dans un discours au cours duquel il a reconnu l'indépendance des Républiques du Donbass (Donetsk et Lougansk).

2. Causes des attaques russes

À la suite du discours à forte teneur offensive du Kremlin, des combats meurtriers ont éclaté entre l'armée russe et l'armée ukrainienne en date du 24 février 2022 de la frontière Est jusqu'aux portes de Kiev, la capitale du pays. Suite à ces affrontements, la centrale nucléaire de Tchernobyl a été prise, après le déclenchement par l'armée russe d'une attaque aérienne, maritime et terrestre massive contre l'Ukraine. Ces attaques destructrices et dévastatrices ont causé plus d'une dizaine de morts, et ce nombre pourrait augmenter si les luttes se poursuivent.

Ce que la Russie reproche aux occidentaux, ce sont les tentatives d'extension de l'Organisation du Traité d'Atlantique Nord (OTAN) vers l'Est. L'intérêt géostratégique de contrôle de l'Ukraine par la Russie réside dans l'importance économique des deux Républiques du Donbass. En effet, elles abritent de nombreuses mines de charbon, et c'est à travers ses territoires que transitent les pipelines russes qui approvisionnent l'Europe en pétrole et en gaz. Il n'est donc pas aberrant de penser que la résistance européenne est susceptible de menacer l'approvisionnement énergétique du continent. Toutefois, cette question énergétique porte une double dépendance, car le PIB russe repose à 30% sur le pétrole et l'Europe importe 40% du gaz à partir de la Russie.



3. Nature de l'intervention occidentale

Étant donné cette possibilité réelle d'éclatement d'une guerre au cœur du continent européen, l'armée ukrainienne, est-elle suffisamment dotée pour faire face aux forces russes ? Les statistiques militaires semblent indiquer le contraire, au regard de ce que révèle le Tableau 1.

Tableau 1 » COMPARAISON DES FORCES MILITAIRES UKRAINIENNE ET RUSSE

Dotations militaires	Ukraine	Russie	Rapport de puissance
Troupes	1 100 000	2 900 000	2,63
Effectif actif	200 000	900 000	4,50
Effectif de réserve	900 000	2 000 000	2,22
Avions d'assaut	98	1 511	15,42
Hélicoptères d'assaut	34	544	16,00
Navires de combat et sous-marins	1	83	83,00
Chars de combat	2 596	12 240	4,71
Artillerie remorquée	2 040	7 571	3,71
Véhicules blindés	3 309	15 957	4,82

Note : Le rapport de puissance indique l'importance relative de la force militaire russe par rapport à celle de l'Ukraine. Il est obtenu en divisant chaque dotation russe par la dotation ukrainienne correspondante.

Source: Global Firepower, IISS Military Balance

Le Tableau 1 renseigne que (i) l'effectif des troupes russes vaut plus que le double de celui de l'Ukraine, (ii) le dispositif aérien ukrainien correspond au dixième de celui de la Russie, et (iii) le dispositif terrestre de la Russie équivaut à plus du triple de celui de l'Ukraine. Ces évidences de la supériorité militaire de l'armée russe attestent la nécessité pour l'Ukraine de bénéficier de l'appui des puissances étrangères, notamment l'armée américaine, sans lequel il serait utopique de tenir tête à la Russie.

Cependant, le Président américain Joe Biden a clairement indiqué que les États-Unis n'envisageaient pas d'envoyer des troupes de combat en Ukraine. En revanche, ils ont proposé à l'Ukraine des conseillers, des armes et des hôpitaux de campagne. En sus, l'alliance occidentale met en garde Poutine sous menace d'une série de sanctions économiques draconiennes en défaveur de la Russie. Parmi ces sanctions imposées à l'économie russe, il y a lieu de citer :

- La déconnection du réseau des institutions financières occidentales de toutes les transactions du gouvernement russe. Par cette mesure, les États-Unis visent les élites russes de haut rang.
- L'adoption par l'UE de vastes sanctions à l'encontre de tous les députés ayant soutenu au Parlement européen la décision « illégale » de la Russie de reconnaître l'indépendance des régions de l'Est au Donbass en Ukraine.
- La fermeture de l'espace aérien des 27 pays membres de l'UE aux compagnies aériennes russes et à tout trafic d'appareils enregistrés ou contrôlés par la Russie.
- La suspension de l'approbation du projet russe de gazoduc Nord Stream II par l'Allemagne. Ce projet représente un investissement majeur pour la Russie, mais aussi les entreprises européennes.
- Le ciblage de cinq grandes banques russes et trois milliardaires par le Royaume-Uni.
- La suspension de la délivrance des visas par la République Tchèque aux citoyens russes ainsi que la fermeture du consulat tchèque à Saint-Petersbourg.



Somme toute, l'alliance occidentale appelle l'ensemble de la communauté internationale à isoler le système bancaire russe du système de paiement international SWIFT. L'objectif de cette sanction d'ordre économique-financière est de dissuader la Russie à poursuivre ces luttes armées sanglantes, et donc à désamorcer cette potentielle crise tant que cela est encore possible.

4. Conclusion

Comme susmentionné, l'Europe et les États-Unis ont décidé de nouvelles sanctions économiques contre la Russie afin de la dissuader à poursuivre la guerre en Ukraine. Cependant, l'histoire montre que cette arme économique-diplomatique est rarement efficace. Déjà à la suite de l'annexion de la Crimée, la Russie avait écopé d'un arsenal de sanctions de la part de l'Occident. D'après le FMI, la Russie n'avait subséquemment perdu que 0,2% de son PIB. De plus, selon l'institut suisse « Targeted Sanctions Consortium », seuls 22% des pays ayant subi des sanctions économiques ces dernières années ont infléchi leur politique. Il n'est donc pas aberrant de conjecturer l'efficacité limitée des mesures levées par l'alliance occidentale en vue d'asphyxier l'économie russe.

Pour mettre fin à cette guerre imminente, la voie diplomatique demeure une issue envisageable. Mais cette coopération entre diplomates n'est possible qu'au prix d'énormes sacrifices aussi bien du côté de la Russie que du côté de l'alliance occidentale en termes de transparence. La coopération pourrait consister à l'établissement d'un *modus vivendi* entre les grandes puissances de la planète afin de préserver un climat de paix dans le monde, grâce notamment au contrôle des armements, à la limitation des missiles et particulièrement au non-recours à l'arme nucléaire.



2. Contexte national

II.1. Evolution de l'économie nationale

L'actualité économique du mois de novembre 2021 a été marquée par plusieurs faits notables dont (i) la suspension des activités de la société EGAL ; (ii) la révision à la hausse, par la Banque mondiale, de l'enveloppe allouée à la RDC ; (iii) la révélation du contenu du Plan national stratégique d'exploitation et de certification des ressources minérales de la RDC ; et (iv) les contradictions autour du financement des opérations électorales. Plus explicitement, ces faits sont présentés comme ci-dessous :

1. Suspension des activités de la société EGAL

Depuis le 1^{er} février 2022, l'Entreprise Générale d'Alimentation et de Logistique (Egal SARL), principal fournisseur des vivres frais et d'autres produits alimentaires à Kinshasa et dans d'autres villes de la RDC, a suspendu ses activités.

En effet, dans son communiqué, l'entreprise précise que cette décision est consécutive aux multiples difficultés d'exploitation auxquelles elle fait face depuis plusieurs mois. Cet arrêt de commercialisation des vivres frais et autres produits alimentaires s'ajoute à la décision prise en décembre 2021 concernant la fermeture de ses activités agricoles à Kanga dans la province du Kongo Central.

A ce sujet, l'opinion est divisée en ce qui concerne cette question. Certains pensent que les exonérations et autres avantages obtenus par Egal à l'importation étaient nécessaires pour une fourniture des vivres frais à des prix relativement accessibles pour la population. D'autres pensent que la société EGAL SARL s'est trempée, depuis plusieurs années, à la fraude et l'évasion fiscale ainsi qu'à la manipulation de ses structures des prix. Pour ceux qui se fondent sur la deuxième opinion, c'est la régulation des prix et la suspension des exonérations douanières dont bénéficiait EGAL qui ont conduit à l'arrêt des activités de cette firme.

Toutefois, peu importe dans quelle logique on se situe, ces deux décisions prises par EGAL SARL sont de nature à accentuer la pente d'insécurité alimentaire et de perte de pouvoir d'achat de la population. En effet, s'il on retient le marché du poisson à titre d'illustration, malgré son énorme potentiel halieutique estimé à 700 000 T par an, la production de la RDC est très faible (environ 250 000 T par an) contre une demande estimée à 450 000 T par an. Par conséquent, le pays est obligé d'importer 200 000 T des poissons par an dont les célèbres poissons chinchards accessibles à toutes les couches de la population. Il y a quelques années, la Société ORGAMAN comptait parmi les premiers producteurs des vivres frais en RDC. Malheureusement, les difficultés d'exploitation ainsi que les pesanteurs politiques auxquelles elle a fait face l'ont conduit à l'interruption de son activité initiale pour se concentrer sur d'autres filières agro-alimentaires.

La suspension des activités d'Egal SARL auront des conséquences néfastes, comme ce fut le cas pour ORGAMAN, sur l'offre des vivres frais, le pouvoir d'achat ainsi que sur l'emploi étant donné que les travailleurs de cette entreprise seront ajoutés au nombre important des chômeurs que le pays comptait déjà.

Ainsi, il est nécessaire que le gouvernement prenne des mesures équilibrées pour satisfaire à la fois les offreurs et les demandeurs. En cette période où la Covid-19 a déjà affaibli notre économie, il y a lieu de mettre en place des réformes pertinentes permettant de réduire l'insécurité alimentaire notamment à travers (i) le développement de notre pêche, (ii) une meilleure régulation des prix des denrées alimentaires qui tiennent compte des lois du marché, (iii) la mise en place d'un cadre attractif pour les investissements en agro-industrie ainsi que la poursuite des développements des parcs agro-industriel, notamment avec la relance du Parc de Bukanga-lonzo.

2. Révision à la hausse de l'enveloppe que la Banque mondiale alloue à la RDC

La Banque mondiale a annoncé, à travers Monsieur Jean-Christophe CARRET, Directeur des opérations, une révision à la hausse de l'enveloppe allouée à la RDC à titre de soutien à l'amélioration de la gouvernance.

Selon cette annonce, l'enveloppe allouée à la RDC s'élèverait à 1 milliard de dollars américains par an. Selon Jean-Christophe CARRET, ces fonds seraient d'origine publique et privée. Le Directeur des opérations de la Banque mondiale a aussi précisé que le recours aux fonds privés s'explique par l'immensité du pays. En effet, il a précisé que, compte tenu de l'immensité de la RDC, de la taille de la population, il n'est pas possible de financer toutes les infrastructures qu'avec de l'argent public, d'où le recours à l'argent privé. Il a ajouté qu'il s'agissait d'une pratique courante au sein de la Banque mondiale d'utiliser les fonds mis à la disposition de la République pour rassurer les investisseurs privés, faire en sorte qu'il y ait un effet de levier avec l'argent public que l'argent privé.

Plus précisément, Jean-Christophe CARRET a indiqué qu'en 2022, 2 nouveaux projets d'infrastructures seront présentés au Conseil d'administration de la Banque mondiale dont : (i) la continuation de certains segments, le goudronnage des routes nationales 1 et 2, celles qui traversent le Kasai, ensuite celles qui remontent le long de grands lacs de Bukavu à Bunia ; et (ii) l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité dans la plupart de grandes villes de la RDC.

Tous ces projets sont importants et peuvent contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique des populations. Cependant, le problème réside au niveau du leadership dans le pilotage desdits projets et de la gouvernance financière. En effet, les évolutions récentes ont montré que les fonds reçus par la RDC pour financer plusieurs projets d'infrastructures n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Des sommes importantes détournés et des projets qui n'ont pas abouti suite à l'insuffisance de leadership et la mauvaise gestion des fonds destinés auxdits projets. Il est donc important d'éradiquer ce fléau en amont pour permettre la concrétisation des projets susmentionnés.

3. Révélation du contenu du Plan national stratégique d'exploitation et de certification des ressources minérales de la RDC

Le 05 février 2022, la Ministre des Mines, Antoinette N'samba Kalambayi, a présenté, lors de la 39^{ème} réunion du Conseil des ministres, le contenu du Plan national stratégique d'exploitation et de certification des ressources minérales de la RDC.

Ledit document poursuit quatre principaux objectifs dont (i) l'acquisition, la centralisation et l'amélioration de l'infrastructure géoscientifique ; (ii) l'identification des nouveaux indices minéraux ; (iii) la découverte des nouveaux gisements ; et (iv) l'estimation des ressources minérales.

Elle a précisé que compte tenu de l'intérêt économique des substances minérales et de l'accessibilité aux zones disponibles à l'exploration, quelques carrés prioritaires sélectionnés ont été répartis en six (6) blocs couvrant respectivement les provinces de Kasai, Ituri, Tanganyika, Grand Equateur, Grand Kivu, Kongo Central et Kwango. Elle a souligné que c'est en partant d'une campagne d'exploration minière que la RDC pourra mettre en exergue les gisements économiquement rentables dont les réserves minérales feraient l'objet de certification.

Ainsi, ce Plan a été adopté par le Gouvernement et c'est à ce dernier que revient la responsabilité de valoriser (notamment par la transformation et création de la valeur ajoutée avant commercialisation) et de protéger les actifs miniers constituant un portefeuille minier adéquat dans le but d'impulser l'économie nationale et soutenir le financement de la construction et modernisation des infrastructures.

4. Contradictions autour du financement des opérations électorales

Le 12 février 2021, le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), Monsieur Denis KADIMA, avait dénoncé l'attitude du Gouvernement congolais qui, selon lui, n'a pas décaissé les fonds prévus pour l'organisation des élections

programmées pour 2023. Denis KADIMA a décliné sa responsabilité sur tout probable glissement ou report des élections.

Il a aussi précisé qu'il envisageait faire participer la diaspora aux prochaines élections, ce qui exige des efforts financiers supplémentaires compte tenu de l'importance du coût lié à l'organisation des scrutins électoraux qui est de l'ordre de 600 millions de dollars américains. A l'heure actuelle, où aucun financement n'a été reçu, il est possible qu'il ne soit pas en mesure d'insérer la diaspora dans la base électorale a-t-il indiqué.

Face à ces déclarations, le Ministre des Finances, Monsieur Nicolas KAZADI a indiqué, le 14 février 2022, que près de 39 millions de dollars américains avaient déjà été remis à la CENI dont 2,9 millions d'USD à titre de frais d'installation et de fonctionnement de la nouvelle équipe dirigeante de la centrale électorale, 10 millions d'USD pour l'apurement de tous les arriérés de salaires du personnel de la CENI, 4,5 millions d'USD payés en décembre 2021 et 21,7 millions d'USD payés le 11 février 2022 pour financer les opérations électorales.

Ces contradictions traduisent un malaise au sein des institutions. De plus, elles tendent à entacher davantage la crédibilité de la centrale électorale et pourraient avoir des implications néfastes sur les finances de l'Etat, qui couplé au faible niveau de mobilisation de recettes publiques (faible pression fiscale), pourraient davantage enfoncer l'économie nationale. Il est donc nécessaire de faire la lumière sur cette situation et d'opérer des réformes appropriées d'urgence afin d'améliorer la gouvernance des finances publiques dans toutes les institutions du pays.

II.1.1. Activité économique

Déjà que l'économie mondiale enregistre depuis plusieurs mois une montée galopante et généralisée de l'inflation dans plusieurs pays avancés, mais également dans les pays dits émergents ou encore en développement, elle se voit à nouveau confronter à la hausse de prix du pétrole et de certaines denrées alimentaires. Le prix du pétrole a franchi pour la première fois la barre de cent dollars américains

depuis 2014 et les autres matières premières ont aussi enregistré une flambée de leurs prix. Les tensions entre la Russie et l'Ukraine ne sont pas sans conséquences sur l'économie mondiale étant donné qu'au niveau des énergies, la Russie est grand producteur des énergies (gaz et pétrole) ainsi que des matières premières et au niveau alimentaire, les deux pays sont producteurs de blé. Cette confrontation n'a pas épargné les marchés financiers internationaux dont plusieurs marchés boursiers ont clôturé à la baisse.

Après le choc de la pandémie de Covid-19, il s'observe que les prix de matières premières continuent d'augmenter et la demande demeure de plus en plus forte, ce qui correspond à une augmentation de capacité des producteurs pour répondre favorablement à cette demande pressante. En effet, la transition énergétique joue un rôle prépondérant dans la demande de matières premières étant donné que plusieurs ménages à faibles revenus consacrent une part importante de leur revenu dans la consommation des énergies.

Alors que le cours du pétrole a connu une tendance haussière, en se situant à 104 USD/baril à la fin de ce mois de février 2022, les autres matières premières telles que le Nickel a atteint un niveau jamais réalisé auparavant, 25 135 USD/tonne, suite aux tensions entre la Russie et l'Ukraine. Le prix du zinc a enregistré une hausse de 31% pour se situer à 3 657,30 USD. Ce qui pourrait être très avantageux pour la RDC qui en est producteur et du fait de la probable reprise de l'exploitation du zinc par la Gécamines et Ivanhoé Mines.

De son côté, le gouvernement Congolais se rassure sur la stabilité du cadre macroéconomique du pays qui résulte d'une bonne coordination des actions de politiques macroéconomiques et des conjonctures externes. En effet, dans le cadre de son programme triennal avec le FMI, le gouvernement congolais veille scrupuleusement à mettre en œuvre des réformes structurelles retenues dans ledit programme. Ainsi, dans le cadre des facilités élargies de crédit, la RDC a bénéficié du FMI d'un montant de 455 millions de dollars américains. Un montant de 90 millions de dollars américains sera décaissé directement. Il est question avec ce décaissement d'appuyer la balance des paiements et d'augmenter les réserves du pays.



II.1.2 Dynamique des prix

La dynamique des prix durant le mois de février est demeurée stable. Il faudrait signaler que cette stabilité des prix intérieurs se fait observer depuis le début de l'année 2021. Comparée à la trajectoire des prix du mois précédent, il s'observe donc une légère décélération ce mois-ci.

L'inflation hebdomadaire s'est évaluée à 0,09% à la troisième semaine de ce mois contre 0,472% à la clôture du mois précédent.

Pour ce qui est du taux d'inflation en glissement annuel, il s'est situé à 5,44% durant cette même période, soit une hausse de 13,68% comparée à celui enregistré à la clôture de janvier 2022.

Quant au taux d'inflation annualisé, il est anticipé à 6,011% à la fin de cette année. Cette prévision est relativement inférieure à celle du mois précédent où l'inflation annualisée s'est établie à 5,39%, soit une variation négative de 11,52%. Bien même que ce taux ait connu une légère augmentation, comparé au taux d'inflation de 5,28% observé en fin 2021, cette prévision demeure très optimiste et sa réalisation devrait consolider cette stabilité. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'inflation en février 2022.

Tableau 2 » ÉVOLUTION DE L'INFLATION (FÉVRIER 2022)

	Inflation hebdomadaire	Inflation cumulée	Inflation en glissement annuel	Inflation annualisée
Semaine 1	0,12	0,59	5,29	6,28
Semaine 2	0,11	0,69	5,30	6,17
Semaine 3	0,09	0,79	5,31	6,01

Source : BCC, février 2022.

Comme dans ses précédents mensuels, Congo Challenge rappelle que certains faits importants à venir peuvent compromettre la stabilité consolidée depuis le début de l'année. Il s'agit notamment de (i) l'instabilité politique qui pourrait prévaloir notamment avec des tensions au sein de l'Union sacrée ; (ii) l'insécurité à l'Est du pays, (iii) les dépenses importantes qui doivent être engagées pour la préparation des élections en 2023, ainsi que (iv) la probable escalade de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et son implication sur la hausse du prix du carburant.

D'un point de vue économique, il y a lieu de rappeler une fois de plus que cette stabilité sera confrontée à la contrainte de faible mobilisation des recettes publiques contre des besoins importants non satisfaits. Ainsi, Congo Challenge insiste sur la nécessité d'opérer des réformes pertinentes en matière de mobilisation de recettes publiques pour financer les besoins de l'Etat et asseoir cette stabilité.



26.417

31.012

II.1.3 Taux de change et réserves de change

Tout au long du mois de février 2022, le profil temporel du taux de change est resté stable comme c'est le cas depuis le début de l'année tant sur le marché interbancaire que sur le marché parallèle. Toutefois, comparé à son niveau de fin janvier 2022, le taux de change a connu une légère dépréciation de 0,04% sur le marché interbancaire où il est passé de 1 999,09 en fin janvier 2022 à 1 999,86 à la troisième semaine de février 2022.

Sur le marché parallèle, le taux de change a aussi connu une légère dépréciation entre fin janvier 2022 et la troisième semaine de février 2022 en passant de 2 027,50 à 2 030,67, soit une variation positive de 0,16%.

Tableau 3 » ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE

	Clôture janvier 2022	Février 2022			Variation janvier – février
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
Marché interbancaire	1 999,09	1 999,11	2 000,82	1 999,86	0,04%
Marché parallèle	2 027,50	2 045,00	2 032,00	2 030,67	0,16%

Source : BCC.

S'agissant des réserves de change, elles se sont situées à un niveau quasi-identique que celui de janvier 2022. En effet, les réserves de change se sont établies à 3 400,00 millions d'USD à la troisième semaine de janvier 2022 contre 3 482,00 millions d'USD en fin janvier 2022, soit une variation négative de 2,35%. Rapporté en nombre de mois d'importations, il s'établit que l'économie congolaise a gardé sa capacité de fin janvier 2022, soit 3 mois d'importations. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des réserves de change entre janvier et février 2022.

Tableau 4 » ÉVOLUTION DES RÉSERVES DE CHANGE

	janvier 2021	Février 2022			Variation janvier – février
		Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	
En millions de USD	3 482	3 400	3 400	3 400	-2,35
En semaines d'importations	3,03	3,03	3,03	3,03	0,00

Source : BCC.

Toutefois, il y a lieu de souligner la nécessité, pour le gouvernement et la BCC, de consolider les réserves de change, notamment en mettant en œuvre les réformes indispensables pour soutenir la croissance des activités économiques afin d'échapper aux effets pervers sur le marché de change ainsi que sur les prix intérieurs.

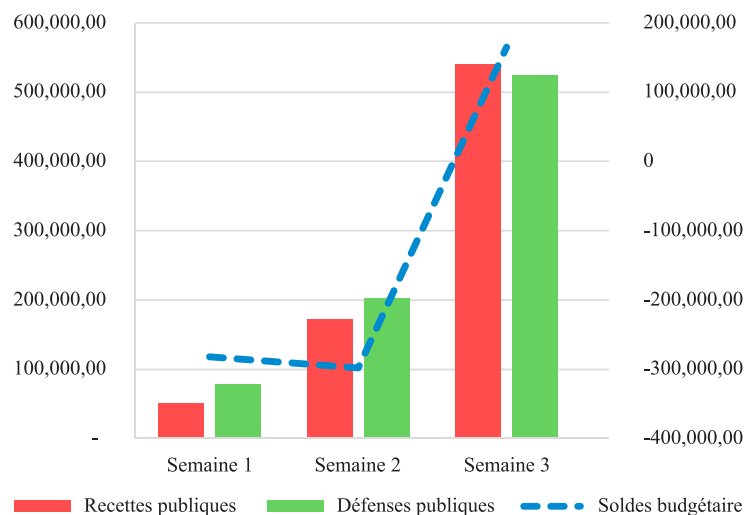


II.1.4 Finances publiques

Les statistiques du CTR (Ministère des Finances) montrent qu'à la troisième semaine du mois de février 2022, le Trésor public a enregistré un excédent de 16 502 millions de CDF. Cet excédent résulte d'un niveau de dépenses de 524 505 millions de CDF contre de recettes de 541 007 millions de CDF. Les dépenses en capital de ce mois de février se sont accrues comparativement à celles du mois dernier. Elles sont passées de 81 310 millions de CDF à 122 178 millions de CDF. Le gouvernement continue de consentir les efforts pour respecter le pacte de stabilité signé avec la banque centrale en août 2020, en respectant le financement de dépenses sur base caisse.

S'agissant du volet des dépenses publiques, ces dernières ont baissé de 42,24% par rapport à la clôture du mois de janvier. A la troisième semaine du mois de février, les rémunérations ont représenté près de 12,25% de l'ensemble des dépenses engagées. Toutefois, ces données pourront subir des changements importants, notamment avec les opérations de paie des fonctionnaires.

Figure 8 » SITUATION DU SECTEUR PUBLIC AU MOIS DE FÉVRIER 2022 (EN MILLIONS DE CDF)



Source : Ministère des Finances, CTR.

Dans le but d'optimiser les recettes publiques, le Ministère de Finances a lancé une application informatique, « FinAlerte » pouvant aider toute personne physique ou morale de dénoncer facilement toutes les tentatives de fraude ou de tracasseries. A travers cette application, le gouvernement compte promouvoir la culture fiscale et la bonne gouvernance au sein de la société congolaise. Sur ce, une commission a été mise en place au sein du ministère des Finances

pour faire le suivi de différentes plaintes qui leur seront remontées par la population ou les entreprises.

Selon le rapport de l'Association of Certified Fraud Examiners (ACFE) sur l'état de la fraude dans le monde, la dénonciation constitue le moyen le plus utilisé pour la détection de cas de fraude. En effet, ce rapport renseigne que près de 43% de cas de fraude détectée dans le monde le sont à travers la dénonciation ou

signalement et 33% de cas ont été signalés à travers une ligne d'alerte téléphonique et le courrier électronique².

D'aucuns estiment que la mise en place de cette application n'aura pas un impact significatif dans le contexte congolais étant donné que le mal de la fraude tant fiscale ou douanière et d'autres formes est enraciné dans l'être congolais. Il faut par contre mettre en place des mesures très contraignantes et exercer le contrôle répétitif par des organes attitrés tels que la

Cour des comptes, l'inspection générale des finances et les missions parlementaires. Il y a lieu de noter que la formation sur la fraude est très capitale pour tous les membres de l'administration publique et les membres du gouvernement. Plus encore, il devra s'accompagner d'une organisation de campagne de sensibilisation intense sur la fraude auprès de la population en tenant compte de toutes les catégories sociales.

Encadré 2. Accroissement de l'encours de la dette de la RDC : décryptage des faits

L'Observatoire de la dépense publique (ODEP) avait, en octobre 2021, fustigé les faiblesses dans la gouvernance des finances publiques dans plusieurs institutions de la RDC en précisant que les dépassements budgétaires, surtout au sein de la présidence, ne devraient pas être un mode récurrent de gestion des deniers publics. En effet, l'ODEP avait précisé que, en fin septembre 2021, plusieurs institutions avaient épuisé leur budget annuel. Pour cette structure, ces dépassements traduisaient simplement la mégestion et l'implémentation des mauvaises pratiques de gouvernance des finances publiques.

Dans le même ordre d'idées, l'ODEP avait précisé qu'une telle gouvernance budgétaire ne pourrait permettre la création des richesses ou l'amélioration des conditions socio-économiques de la population. Cette situation constituerait donc un frein à l'effectivité de la décentralisation telle que prévue par la constitution ainsi qu'à l'émergence du pays.

La vraie question est celle de savoir comment sont financés ces dépassements, étant donné que le pays accuse un niveau de pression fiscale sensiblement inférieur à son potentiel fiscal. C'est ici que survient la problématique de la dette publique. Ainsi, il y a lieu de s'interroger sur l'orientation de cette dette. Est-ce pour soutenir la balance des paiements déséquilibrée par une gestion budgétaire laxiste ?

En effet, l'encours de la dette a connu une croissance de 62% entre janvier 2018 et janvier 2022, soit une augmentation moyenne de 15,18% par an (près de 800 millions d'USD par année)³. Cependant, tel qu'indiqué par Congo Finances, ces emprunts n'ont pas été essentiellement contractés pour soutenir la balance des paiements et n'ont pas été canalisé vers des investissements productifs.

L'analyse développée dans l'article de Congo Finances renseigne que le déséquilibre de la balance des paiements est dû notamment à une gestion budgétaire laxiste ainsi qu'à la mise en place d'une politique économique inadéquate caractérisée par des programmes plutôt consommateurs que générateurs de recettes. De plus, l'avènement du nouveau régime qui a succédé celui de Kabila devrait apporter des réformes adéquates permettant d'éradiquer l'impunité, notamment la gabegie financière et la mauvaise gouvernance des finances publiques afin de permettre une croissance inclusive.

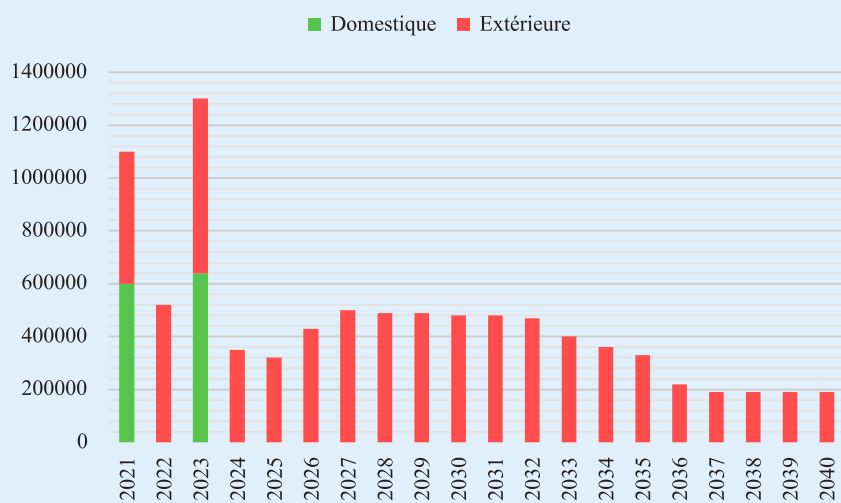
En effet, l'article a rappelé que le règne de l'ancien régime représente la plus longue période de croissance de l'histoire du pays avec des taux de croissance de près de 6,5% (entre 2010 – 2019), dépassant la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cependant, cette croissance n'était pas inclusive et était portée principalement par les secteurs extractifs. Malheureusement, elle n'a pas été suffisamment créatrice des revenus et ses retombées n'ont pas suffisamment amélioré les indicateurs socio-économiques du pays et impulsé une dynamique de transformation structurelle de l'économie. A cet effet, l'arrivée du nouveau régime devrait permettre (i) la mise en œuvre des réformes des finances publiques avec notamment l'opérationnalisation de la Cour des comptes ; (ii) la suppression

2. ACFE, Report to nations : étude mondiale sur la fraude interne et les abus professionnels, 2020, version française.
3. Selon la DGBP, la dette extérieure, au 3ème trimestre 2021 était contractée auprès de trois types de créanciers dont les multilatéraux (67,33%), les bilatéraux (28,45%), les autres créanciers et banques commerciales (4,22%).



des exonérations et le recensement fiscal ; (iii) l'inclusion de l'économie informelle dans le formel pour accroître considérablement le niveau des recettes fiscales. Cependant, tel qu'indiqué par Congo Finances, le nouveau régime a mis en place, plusieurs programmes sans apporter des réformes permettant de générer les recettes suffisantes. Il s'agit entre autres du programme d'urgence de 100 jours, des opérations militaires d'envergure à l'Est du pays, de la gratuité de l'enseignement primaire, etc. Ce sont tous ces éléments qui ont nécessité le recours à la dette publique extérieure tel que présenté dans la figure ci-dessous :

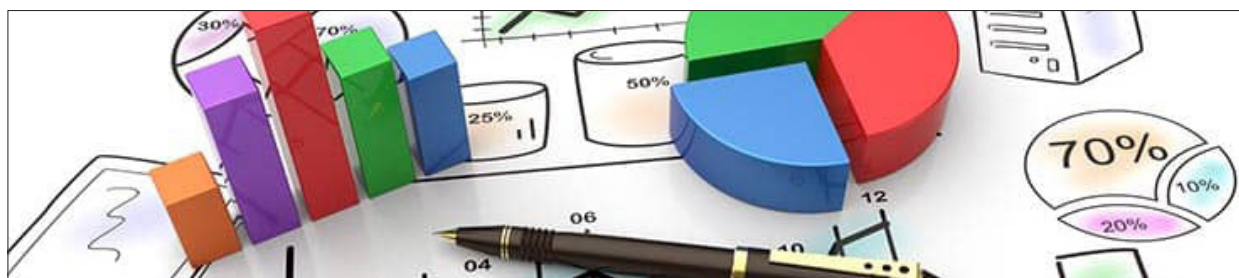
Figure 9 » PROFIL DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE À FIN 2020 (EN MILLIONS DE CDF)



Source : DGDP.

La figure ci-dessus montre que l'endettement actuel aura comme répercussions la consommation d'une partie des revenus futurs. D'où la nécessité de canaliser les fonds empruntés vers des investissements productifs qui permettront de générer les recettes afin de faire face aux futurs remboursements. Malheureusement, la mauvaise gouvernance des finances publiques décriée dans la plupart des institutions publiques, couplée aux effets pervers de la Covid-19 a abouti à des déséquilibres du cadre macroéconomique avec la dépréciation du franc congolais et une balance des paiements déficitaire. C'est dans ce contexte que l'économie congolaise a été soutenue par le FMI dans le cadre du programme de facilité élargie de crédit et plus tard triennal.

Ainsi, pour stopper cette hémorragie de manière soutenue, il y a lieu (i) d'opérer les réformes appropriées pour améliorer la gouvernance des finances publiques ; (ii) réduire les trains de vie des institutions publiques ; (iii) accroître la part des dépenses en capital ; (iv) combattre la corruption et les antivaleurs par la mise en place ou l'opérationnalisation des dispositifs de contrôle au sein de chaque institution ; et (v) réformer la justice pour lui permettre de jouer son rôle en toute impartialité, indépendance et objectivité. Ce n'est qu'à ce prix qu'il est possible d'inverser la tendance et d'engager l'économie congolaise dans un cercle vertueux de croissance inclusive.



II.2. Evolution de la situation politique

Quatre points ont fait l'actualité du mois de février, à savoir : (i) l'exclusion de Jean Marc Kabund de l'Upds et les réactions qui s'en sont suivies ; (ii) la création du front progressiste par 40 Députés nationaux de l'Ensemble pour la république ; (iii) la polémique autour de la publication de la feuille de route électorale par la Ceni ; (iv) l'arrestation du Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité et les rumeurs d'un coup d'Etat manqué.

1. Les réactions après l'exclusion de Jean Marc Kabund de l'Upds

Intervenant au nom du groupe parlementaire UDPS et alliés pour lequel il est président, le député national Léon Mubikayi a soutenu que l'ère Kabund était déjà dépassée. Car, depuis sa déchéance et sa radiation de l'UDPS, Kabund n'avait d'autres choix que de partir, en laissant également à l'UDPS, le poste de vice-président occupé jusque-là à l'Assemblée nationale, en dépit du fait qu'il n'a toujours pas confirmé sa démission de ce poste.

Ce député a soutenu qu'ils seront obligés de se concerter pour trouver un remplaçant. C'est à ce titre qu'il a annoncé qu'ils allaient adresser une correspondance au bureau de l'Assemblée nationale le plus tôt possible.

En ce qui concerne les mesures préconisées au cas où Jean-Marc Kabund refuserait de déposer sa démission, Leon Mubikayi a souligné que "c'était automatique. Car, il ne voyait pas comment il pourra refuser de déposer sa démission. C'est un poste de l'UDPS. Il doit être réaliste. Il sait qu'il était là au nom de l'UDPS et il doit céder le poste". Pour l'instant, fait-il savoir, "il reste député mais, non-inscrit parce qu'il n'appartient pas à un parti politique".

Pour rappel, après l'altercation entresagarderapprochée et un élément de la garde républicaine intervenue sur la route, et les échauffourées qui s'en sont suivies au cours du mois de janvier, Jean-Marc Kabund, n'a pu résister à la pression du parti qui l'a finalement déchu de toutes ses fonctions au sein de l'UDPS/Tshisekedi samedi 29 janvier. Il lui a été reproché notamment "d'escroquerie dans la vente des cartes, d'extorsion dans les nominations aux postes de l'État, des violences

physiques et verbales sur les combattants", et de "s'être autoproclamé informateur en se rendant à Kingakati pour y signer l'acte d'engagement accordant la majorité au FCC".

Devant cette mesure prise par le parti, Jean-Marc Kabund est resté très calme, depuis l'annonce du verdict de la Convention démocratique du parti (CDP), organe attitré de l'UDPS chargé de statuer sur tout dossier d'indiscipline des cadres du parti.

Cependant, de nombreux observateurs, considérant tout ce que Jean-Marc Kabund a été à l'UDPS (Secrétaire général et Président intérimaire), pensent que ce dernier est dépositaire de plusieurs secrets du parti.

Du fait de son exclusion presque humiliante, Kabund serait conscient qu'il n'a plus rien à perdre ni à gagner sous le label UDPS, et pourrait, à ce titre, prendre la revanche de double éjection et tout mettre sur la place publique.

Du côté du siège national de l'UDPS, cadres et combattants du parti ont manifesté leur sérénité, arguant n'avoir aucune crainte de ce que pourrait éventuellement déclarer Jean-Marc Kabund, considérant que ce serait une réaction normale d'un partenaire après le divorce.

« *L'UDPS est un parti des masses dont la boussole demeure l'intérêt général, soutenu par le respect des valeurs. Nous ne pouvons donc pas admettre que de personnes malintentionnées, des délinquants politiques ternissent ce grand patrimoine que nous ont légué ceux qui l'ont fondé au prix d'humiliations et autres brimades corporelles* », a fait savoir un cadre de l'UDPS.

Pour maître Claude Nkongolo, chercheur en droit international et relations internationales, une décision administrative, prise sous une certaine forme ne peut être retirée, ni abrogée, encore moins annulée et/ou modifiée qu'en respectant la même forme. Pour mieux expliquer, il a fait savoir que la CDP, organe de l'UDPS, qui en réalité est un groupe d'individus hostiles à Jean-Marc Kabund, devrait être limité quelque part dans sa procédure tendant à lui rendre la monnaie de la pièce.



Au regard de cette irrégularité, Me Nkongolo a laissé entendre que la CDP/UDPS n'est pas compétente pour retirer le mandat spécial dont bénéficie J-M Kabund de la part de Félix Tshisekedi. Ce chercheur s'est dit stupéfait de constater que la CDP, dans sa décision, n'a pas produit un acte contraire établi par celui qui avait nommé Kabund-À-Kabund à ce poste du parti présidentiel. Pour lui, les membres de la CDP se sont limités à désigner seulement Augustin Kabuya au poste de secrétaire général de l'UDPS. En conséquence, a précisé Me Claude Nkongolo, l'acte posé par la CDP est nul et de nul effet, car « *il n'engage que leurs propres auteurs qui n'ont pas pu produire un acte contraire venant de Félix Tshisekedi, personne qui avait nommé Jean-Marc Kabund à ce poste* ».

A la suite de la destitution de Jean-Marc Kabund de ses fonctions de Président ad intérim, et son exclusion définitive de l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social (UDPS), la Nouvelle Dynamique de la Société Civile, dans une déclaration signée par Jean Chrysostome Kijana, son Président national, a recommandé au Président Félix Tshisekedi de mettre fin à l'Union sacrée, avec comme conséquence, notamment : la déchéance du Gouvernement et des Bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Pour cette plateforme de la société civile, les maux comme l'escroquerie, la corruption, le marchandage et l'achat des postes politiques et tant d'autres griefs, mis à charge de Jean Marc Kabund, «cerveau moteur» et artisan principal du pouvoir en place, un des grands architectes de l'Union sacrée, sont d'une telle gravité que cela devrait conduire à la remise en cause de toute l'architecture actuelle du pouvoir en place car, bâtie sur toutes ces antivaleurs citées ci-dessus. La fraude corrompt tout, « *Fraus omnia corrumpit* ».

2. Le désaveu de 40 Députés nationaux de l'Ensemble pour la république

Au moins 40 députés du Regroupement politique Ensemble ont indiqué dans une déclaration publique rendue publique le lundi 31 janvier 2022, qu'ils

prenaient leur distance avec l'ancien Gouverneur du Katanga Moïse Katumbi.

Ces élus ont indiqué dans leur déclaration qu'ils fustigeaient le comportement de certains cadres de leur mouvement qui participent à la coalition gouvernementale, mais qui ne se privent pas de critiquer le régime en place.


En effet, ils constatent avec beaucoup d'étonnement que tout en participant au Gouvernement de la République, certains des leaders de leur regroupement s'illustrent par des propos et des attitudes qui ne laissent aucun doute sur leur volonté réelle de torpiller l'action du Chef de l'État et de déstabiliser les institutions de la république.

Au terme de leur rencontre, ces députés qui se disent progressistes au sein d'Ensemble pour le changement, ont révélé quelques décisions prises après avoir passé en revue la situation politique de l'heure. Il s'agit notamment de « *L'adhésion à l'USN qui s'est faite librement et individuellement de même que la décision d'accompagner le Chef de l'Etat* ».

Ils ont également soutenu renouveler leur confiance au Président de la République ainsi qu'aux différentes institutions du pays, et réaffirmer leur appartenance à l'Union Sacrée de la Nation sous le leadership du Président de la République et Chef de l'Etat ».

Aux membres d'Ensemble pour le changement qui occupent des fonctions dans les institutions, ces élus progressistes demandent de clarifier leurs positions car, l'heure n'est plus à l'hypocrisie, et de tirer toutes les conséquences de leur refus de partager le bilan de gestion des affaires de l'État tel que distillé dans l'opinion.

Enfin, ce groupe de députés a demandé à être dorénavant considéré comme une entité à part entière dans les pourparlers en cours et à venir, fort de son poids politique, constitué de plus 40 députés nationaux sur les 70 que compte Ensemble pour le Changement.



Sur la question, certains observateurs n'hésitent pas à lier cette fronde aux manœuvres politiques en cours au sein de la majorité, dans la perspective des nouveaux positionnements, consécutifs à l'éviction de Jean-Marc Kabund de la 1ère Vice-présidence de l'Assemblée nationale. Certains cadres d'Ensemble, ne se privent plus ces derniers temps, à émettre publiquement des critiques acerbes vis-à-vis de la gouvernance du régime Tshisekedi.

Par ailleurs, alors qu'à la suite de l'annonce par Jean-Marc Kabund, de sa démission au poste de premier vice-président de l'Assemblée nationale, le risque d'ébranler à la fois la classe politique congolaise, le système de gouvernance, le parti présidentiel et une bonne partie des institutions de la République, devenait de plus en plus grand, des discours de renouvellement de fidélité se sont multipliés au sein de l'Union sacrée.

Réagissant à la déclaration des 40 députés dits progressistes, Patrick Mundeke, conseiller de Moïse Katumbi en charge de la Jeunesse, les a recadrés aussitôt, et avec un ton ferme, a rappelé que « *les progressistes ne sont autre chose que ce courant des politiciens corrompus, des éternels affamés qui sont derrière des avantages politiques au détriment du bien-être du peuple* ».

« *Et je tiens à souligner qu'ils ne sont pas et ne seront jamais 40. Ils sont 13 appartenant à une seule communauté et téléguidés par un jeune ministre du fameux gouvernement des Warriors* », a-t-il ajouté.

Mundeke a donc publiquement dénoncé la dérive de ces députés « progressistes » qu'il qualifie d'ailleurs des « députés égoïstes », à la lecture de la Constitution. Pour lui, Félix Tshisekedi en tant que père de la nation, garant des institutions, commandant et magistrat suprême, est et sera le seul comptable et responsable constitutionnel de son bilan déjà jugé mitigé par plusieurs voix, pendant les cinq années à la tête du pays. Car, Moïse Katumbi ne gère rien, a-t-il tranché.

Cette escalade verbale observée pendant cette période fait suite à la publication sur Twitter par Olivier

Kamitatu, directeur de cabinet de Moïse Katumbi et porte-parole d'Ensemble pour la République, d'un message évocateur : « *Merci à Francis Kalombo pour l'accueil de l'interfédérale de Kinshasa ! Notre message est clair : Si vous voulez en finir avec le vol, la corruption, l'injustice, l'incompétence, les bêtises et le RAM, rejoignez Ensemble MK ! Avec Moïse Katumbi, un autre Congo est possible !* ».

Pour sa part, le député national Daniel Nsafu Butshiemuni a, devant la presse le vendredi 4 février, fait une mise au point à la suite des rumeurs faisant état de son départ d'Ensemble de Moïse Katumbi, et ce, après avoir participé à la déclaration des élus révolutionnaires de l'Assemblée Nationale ayant exprimé leur soutien à un deuxième mandat de Félix Tshisekedi. Cet élu de Mont Amba a fait savoir à l'occasion que « *l'accompagnement au deuxième mandat de l'actuel chef de l'État était un point qui a été élagué de ladite déclaration mais qui, a-t-il souligné, « a été réintroduit frauduleusement par ses collègues députés* ».

« *Nos collègues ne se sont-ils pas trompés de mode de scrutin du président de la République ou ignorent-ils le rôle du mandat que le peuple leur a confié conformément à l'article 100 ? On relève alors ici la confusion portée par nos parlementaires autour de l'Union Sacrée qu'ils transforment en parti politique ou en plateforme électorale, s'érigant ainsi en combattants soutenant un chef de parti alors que ce dernier est constitutionnellement au-dessus de la mêlée* », s'est interrogé Daniel Nsafu. Ce dernier a fini son propos en soutenant mordicus qu'il restait fidèle à son parti Ensemble pour la République et à Moïse Katumbi, son leader en qui il se reconnaît dans la vision pour un Congo prospère.

3. La polémique autour de la publication de la feuille de route électorale par la Ceni

Le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Denis Kadima a, au cours d'un point de presse tenu le jeudi 3 février 2022, présenté la feuille de route du processus électoral 2021-2027.



Ce fut l'occasion pour lui de rappeler la nécessité pour son institution d'organiser les élections dans le délai, mais aussi d'énumérer quelques contraintes qui peuvent avoir des incidences sur le processus électoral.

Au nombre de ces contraintes figurent notamment : *la mutualisation des opérations d'identification de la population, de recensement de la population et de l'habitat qui devraient être couplées avec l'enrôlement des électeurs, les contraintes politico-sécuritaires, financières, le retard de l'appui du gouvernement... ainsi que les réformes attendues du cadre légal et réglementaire des élections* ».

Soulignant l'importance du projet du gouvernement de mutualiser les opérations d'identification de la population, de recensement, le Président de la CENI a insisté sur le risque qu'il comporte de retarder la tenue des scrutins prévus en décembre 2023.

Pour Kadima, le gouvernement a un très bon projet pour doter le pays d'une carte d'identité et pour recenser la population de la RDC. Évidemment, c'est un processus qui implique beaucoup d'acteurs, plusieurs ministères, des agences spécialisées et la CENI elle-même. Il a fait savoir qu'il y a un gros risque de rater l'objectif ultime, si ce travail n'est pas fait avec une bonne coordination de différentes étapes, du fait de la multiplicité des acteurs, de mécanisme de prise des décisions qui est relativement incertain ainsi que le fait que la CENI a comme mandat d'organiser les élections.

Aussi, réitérant l'engagement de la CENI à assister les autorités dans cette démarche d'avoir un recensement bien fait de la population, Denis Kadima a tout de même fait savoir que si la méthodologie adoptée n'est pas revue, cela aurait une incidence négative sur l'organisation des élections dans les délais requis.

Dans cette feuille de route, le Président de la CENI a retracé également les étapes du scrutin direct dont la première est celle de l'organisation des opérations de la cartographie des sites opérationnels et de l'identification et enrôlement des électeurs qui se fera dans la période allant de janvier 2022 à juillet 2023. La deuxième sera axée sur les opérations et traitements des candidatures au scrutin direct débutera en Juillet pour se clôturer en septembre 2023. Et, enfin, la dernière

qui sera consacrée à la tenue du scrutin direct qui sera effective entre septembre 2023 et de décembre 2023.

Pour le gouvernement congolais, la mise en œuvre de la feuille de route du nouveau bureau Denis Kadima ne sera possible que si les parties prenantes sont à la hauteur des contraintes ou des défis aussi bien politiques, sécuritaires, techniques, financiers que sanitaires.

Plusieurs réactions sur cette feuille de route ont été enregistrées dans les milieux politiques. C'est le cas de Martin Fayulu qui est monté une fois de plus au créneau pour rappeler aux autorités compétentes que les élections doivent se tenir en 2023, conformément à la Constitution, avec une CENI dépolitisée. Pour lui, le Peuple congolais n'acceptera pas de glissement.

De son côté, Shekomba Okendhe, ancien candidat à la présidentielle de 2018, a indiqué que la commission électorale nationale et indépendante (CENI) n'est pas sur la bonne route pour la tenue de ces élections après avoir rendu public sa feuille de route pour ce cycle électoral. Pour lui, l'échec de l'actuel président de la République Félix Tshisekedi sera plus grand lorsque celui-ci ne pourra pas organiser les élections dans le délai constitutionnel. *« Ne pas organiser les élections dans le délai constitutionnel, sera le plus grand échec du Président Tshisekedi ! J'ai toujours soutenu la pérennisation et le renforcement de la démocratie. La CENI semble avancer dans la mauvaise direction »*.

Parlant du financement des élections, le chef du gouvernement Jean-Michel Sama Lukonde a, au cours d'un petit-déjeuner des médias organisé le lundi 14 février 2022 par la Primature, indiqué que "pour l'exercice 2022, la CENI a proposé un budget de 640 millions de dollars américains. Pour lui, la centrale électorale devrait présenter un budget réaliste", qui tienne compte de la rationalisation des dépenses des élections, parce que c'est le quatrième cycle électoral dans notre pays.

Pour Sama Lukonde, il y a une provision de 100 millions de dollars disponibles depuis 2021. En 2022, le gouvernement a injecté 250 millions de dollars américains dans le cadre d'exécution de la loi de finances



2022. "Des discussions avec la CENI consistent à aplanir les divergences pour aboutir à un budget réaliste et la confiance de tous dans ce processus électoral". Le premier ministre a profité de l'occasion pour rappeler que le cycle électoral de 2016-2019 a coûté à l'Etat environ 1 milliard de dollars américains, budget décrié par tous les acteurs engagés. Visiblement le chef du gouvernement voudrait que les choses changent, pour ne pas asphyxié les caisses de l'Etat.

Pour sa part, dans la tribune « *Ce que je pense* » parue le samedi 5 février 2022, le Sénateur Matata Ponyo montre que le financement des élections constitue un casse-tête pour beaucoup de pays africains, en ce compris la RDC qui, à chaque cycle électoral, se déclare ne pas disposer suffisamment de moyens pour y faire face. Il a profité de l'occasion pour livrer son expérience de ministre des finances entre 2010 et 2012, alors qu'il était au centre du financement des élections présidentielle et législatives de fin 2011. Ce qui lui a permis de noter que le Trésor public a déboursé près de 400 millions de dollars américains pour permettre à l'Etat congolais de réussir le premier financement des élections sur base de ressources propres après la réunification du pays en 2003. Ce fut une prouesse exceptionnelle au regard de l'étroitesse de l'espace budgétaire du pays, fruit de la rigueur dont avait fait montre le gouvernement dans la gestion des finances publiques, réalité que beaucoup des pays occidentaux ne croyaient nullement.

Par ailleurs, le sénateur a montré qu'en 2018, le Trésor public a déboursé près de 600 millions de dollars américains pour venir à bout de ce même type d'élections. C'était la seconde expérience du financement des élections sur ressources propres, qui s'est avérée plus coûteuse que la première. Aussi, en-a-t-il déduit qu'en moyenne, il faut près de 500 millions de dollars américains pour sécuriser le financement du paquet des élections sur ressources propres. Ce coût exorbitant est lié principalement à la mauvaise gouvernance et au déficit d'infrastructures de transport et de communication dans le pays. Les multiples dénonciations de détournement des fonds faites au cours de dernières élections en sont la preuve.

Il a fait savoir que la RDC, à l'instar d'autres pays africains, est en mesure d'assurer le financement du cycle électoral sur base de ses ressources propres. Mais,

pour y parvenir, Il faudra bien planifier l'opération. Prenons l'hypothèse qu'il faut déboursé un montant de 500 millions de dollars américains pour financer l'ensemble des élections qui devront se dérouler en décembre 2023. Il faudra que tous les paiements soient effectués six mois avant le jour du scrutin, soit au plus tard le 30 juin 2023.

A ce jour, le compte dédié aux élections détiendrait un solde positif de près de 360 millions de dollars américains. Il ne resterait qu'un montant de 140 millions de dollars américains à mobiliser d'ici fin juin 2023. Ce qui serait soutenable pour le budget de l'Etat. Etant donné qu'il ne reste plus que dix-sept mois pour exécuter l'ensemble des opérations financières liées aux prochaines élections, l'Etat congolais est obligé de déboursé mensuellement près de 30 millions de dollars américains à partir de février 2022 pour prétendre réaliser les 500 millions de dollars américains nécessaires à fin juin 2023, avec comme exigence que ces fonds soient versés en principe dans un compte spécial de la Ceni pour permettre à cette dernière de s'acquitter convenablement de ses obligations envers l'ensemble de la communauté nationale en décembre 2023.

Le sénateur Matata a fait savoir que la cherté du processus électoral en RDC nous replonge dans la problématique de l'opportunité des élections par rapport aux objectifs de développement économique dans les pays du Tiers-monde. Le fameux dilemme entre la démocratie et le développement. Autant il faut financer le développement économique, autant il faut financer les élections. Sans toutefois chercher à soutenir le financement des élections quel que soit son coût, il n'en est pas moins vrai qu'elles demeurent cruciales pour garantir un développement harmonieux et durable des pays. Car elles permettent de disposer de meilleurs dirigeants pour son pays tant au niveau national que provincial. Mais, il faut que ces élections reflètent effectivement le choix de la population, c'est-à-dire, qu'elles servent à proclamer des dirigeants réellement élus par la population. Parce que si les élections ne constituent qu'une pièce de théâtre tragicomique, comme on en a vu plus d'une fois, pour nommer des dirigeants nationaux et provinciaux, ou les députés nationaux et provinciaux, le développement économique risque de ne jamais être au rendez-vous.

Somme toute, le sénateur Matata suggère la rationalisation dans la gestion des fonds alloués à la Ceni pour une réduction de l'enveloppe de financement des élections à plus ou moins 250 millions de dollars américains.

Martin Fayulu sollicite auprès de l'Union Africaine de s'investir pour mettre en place un cadre de discussions entre parties prenantes pour adopter des réformes électorales consensuelles et créer un environnement propice pour la tenue des élections libres, justes, impartiales et apaisées en 2023. Le chef de file de l'ECiDé voudrait mettre en place un vrai cadre de discussions entre les protagonistes pour des bonnes élections.

4. L'arrestation du Conseiller Spécial du Chef de l'Etat en matière de sécurité et les rumeurs d'un coup d'Etat manqué.

Interpellé puis gardé dans les locaux de l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) depuis le 5 février 2022, François Beya Kasonga, le patron du Conseil national de sécurité (CNS) et conseiller du chef de l'Etat en charge de la sécurité, est soupçonné d'avoir pris part à une série de rencontres dont l'objectif serait d'attenter à la sécurité intérieure du pays.

Au-delà de François Beya, il s'agit donc de mettre à jour la toile d'araignée et ses animateurs ligüés dans des atteintes contre l'Etat Congolais, pire, dans la visée d'attenter à la vie du Chef de l'Etat.

En effet, compte tenu de la nature de ce dossier relatif à une atteinte à la sûreté de l'Etat, et conformément aux lois en vigueur en RDC ainsi qu'aux usages en cette matière extrêmement sensible et vitale pour la survie de l'Etat, c'est l'Agence Nationale des Renseignements (ANR) qui se charge de l'instruction, avant de transmettre les éléments pertinents aux instances judiciaires pour dispositions utiles.

Selon Maître Georges Kapiamba, qui lui avait rendu visite le lundi 7 février, François Beya ne connaît toujours pas ce qu'on lui reproche. "Ce qui, de son point de vue, n'était pas normal. Il lui a clairement dit n'avoir rien fait, qu'il ne se reprochait de rien, clamant son innocence et attendant de connaître, en détails, les faits portés contre lui pour mieux se défendre", a déclaré le président de l'association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ).

Dans une communication lue à la télévision nationale (RTNC) en date du 9 février 2022, Tharcisse Kasongo Mwema, porte-parole de Félix Tshisekedi, a indiqué que "Les enquêtes se poursuivent et les investigations s'effectuent à différents niveaux et que les enquêteurs avaient des "indices sérieux attestant d'agissements contre la sécurité nationale". "Aucune tentative de déstabilisation de nos institutions démocratiques ne sera tolérée", assurait la présidence, qui, à l'occasion, avait demandé à la population de garder son calme et à éviter de donner du crédit aux spéculations mensongères diffusées par des personnes mal intentionnées.

Au 28 février 2022, François Beya aura totalisé 23 jours dans les geôles de l'Agence nationale des renseignements (ANR), durant lesquels il attendrait toujours de connaître les vrais motifs de son interpellation.

A travers des rumeurs, on explique que s'agissant d'une affaire impliquant les services secrets, « tous les faits, les éléments relatifs à ce dossier doivent être cernés, traités, et au moment venu, transmis aux instances judiciaires, lorsque ce sera le Momentum », l'objectif visé étant de ne pas compromettre la phase actuelle de l'instruction en ébruitant les différentes interpellations qui sont déjà faites. Et ce, par crainte de permettre à ce que certains complices ne puissent s'échapper.

La durée relativement longue prise par l'instruction du dossier s'expliquerait donc plutôt par la nécessité de mettre à jour toutes les ramifications possibles dans la mesure où elles impliquent des responsabilités à divers degrés, au pays comme à l'étranger.



Quant aux rumeurs d'un coup d'état distillées dans la population, le Président de l'Association africaine des droits de l'homme (Asadho), Jean Claude Katende, a déclaré le dimanche 6 février, via son compte Twitter, que la meilleure façon d'empêcher les coups d'État en Afrique est de mettre les peuples au centre de la gouvernance. Pour cet activiste des droits humains, les présidents africains doivent éviter de gérer nos pays pour se remplir les poches.

Le secrétaire général du parti présidentiel Union pour la démocratie et le progrès social (Udps), Augustin Kabuya, a, face à la presse le dimanche 13 février, dénoncé le fait que certains individus, certaines personnes cherchent à accéder au pouvoir par la violence, chose qu'ils ne vont pas accepter. *"L'Udps s'est battue pendant 37 ans, notre méthode de lutte, c'est la non-violence. Aujourd'hui, l'Udps n'acceptera jamais qu'un groupe d'individus puisse accéder au pouvoir par la violence"*, a martelé Augustin Kabuya. Il a poursuivi son propos en soulignant que ceux qui critiquent matin et soir l'Udps devraient attendre que le peuple apporte sa sanction en 2023. *"La prise du pouvoir par la violence a été bannie par le peuple depuis l'accord de Sun City"*, a dit Augustin Kabuya d'un ton ferme.

Toujours à ce sujet, une liste des personnalités politiques, notamment des sénateurs avait été mise en circulation, les accusant d'avoir pris part à une réunion secrète tenue pour déstabiliser les institutions du pays pendant cette période d'enquête menée par l'Agence Nationale de Renseignements sur le dossier Beya. Sur cette liste, l'on a retrouvé les noms des sénateurs Kimbuta Yango, Boshab, Samy Badibanga, Matata Ponyo et Bijou Goya.

En guise de réaction, le Sénateur Matata Ponyo a affirmé n'avoir pris part ni par téléphone, encore moins physiquement, à aucune réunion visant à déstabiliser le pays. A cet effet, le sénateur Matata a indiqué qu'*"il n'a jamais participé à une réunion visant à déstabiliser les institutions. Que les sénateurs incapables de prouver leur efficacité dans la gestion du Sénat cessent*

d'utiliser le mensonge et la ruse pour justifier leur mauvaise gouvernance et dictature. Car, le peuple n'est pas dupe".

Cité à son tour, le Sénateur Samy Badibanga a vite rappelé que sa loyauté envers le Chef de l'Etat est sans faille et qu'aux organisateurs de la distraction, il rappelait la liberté fondamentale de réunion en démocratie, et le devoir parlementaire de contrôle de la bonne gestion des institutions. *« Personne ne se cachera derrière l'Union Sacrée. Quant à ma loyauté, elle est indiscutable car inébranlable"*, s'est-il exprimé!

Enfin, démentant sa participation à une quelconque réunion visant à déstabiliser les institutions du pays, le sénateur Evariste Boshab, s'est dit se comporter en républicain. L'ancien collaborateur du président honoraire Joseph Kabila rappelle n'avoir "jamais" pris part à une cabale contre les institutions de la République. "Nul n'ignore que je suis un républicain et un ardent défenseur des institutions de la République. Que les initiateurs de ces rumeurs farfelues revoient leurs copies. Je ne participerai jamais à une quelconque cabale contre l'État", a-t-il indiqué.

3. Perspectives politiques et économiques

Sur le plan politique

Presque un mois de détention et d'enquête dans un dossier concernant la sécurité intérieure du pays, ne semble pas rassurer la population qui continue de spéculer sur les raisons profondes d'un coup de force manqué ! Le temps pris par l'enquête dans l'affaire Beya n'augure pas un lendemain apaisé dans la mesure où l'on doit s'attendre à des surprises, des épurations et même des règlements de compte.

La déchéance consommée de Jean Marc Kabund et sa démission de son poste de 1er vice-président de l'Assemblée nationale, annoncée il y a plus d'un mois mais non encore effective, augure une recomposition de l'espace politique non seulement à la chambre basse du Parlement, mais aussi au sein même de l'Union Sacrée de la Nation.

Par ailleurs, la fronde menée par le groupe de 40 députés de l'Ensemble pour la République, le désaveu de leur leader Katumbi, et les récentes initiatives et déclarations des fidèles à ce dernier, semblent avoir marqué la consommation du divorce entre Félix Tshisekedi et Moise Katumbi qui ne cache plus ses réelles ambitions pour 2023.

Au chapitre des élections, un doute semble de plus en plus s'installer quant à l'effectivité de l'organisation des élections en 2023, rien qu'à suivre successivement la contradiction étalée au grand jour et sur la place publique, et ce, par médias interposés, entre le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et le ministre des Finances sur le financement du processus électoral (640 millions de dollars projetés par la CENI), mais aussi la divergence

d'approche et de méthodologie entre la CENI et le Gouvernement, sur la question du recensement et de l'identification des électeurs. Si les choses ne sont pas recadrées à temps, il y a fort à parier à une cacophonie à quelques mois des délais pour la tenue des élections.

Par ailleurs, la prise de forme progressive d'un front pour une révision constitutionnelle couplée d'une révision de fond en comble de la loi électorale, faisant de la session de mars, l'une où vont se déroulés des débats sur les grands enjeux électoraux avec toute l'instabilité et le retard pouvant influencer sur le processus électoral, constitue sans nul doute un point d'incertitude sur l'horizon politique de la RDC d'ici fin 2023.

économique

En janvier 2022, les perspectives économiques du Fonds Monétaire International renseignaient que le taux de croissance économique mondiale devrait s'établir à 4,2% en 2022 contre 5,5% en 2021. Selon cette institution, l'économie mondiale devrait progressivement entrer dans une phase de ralentissement, après le rebond enregistré en 2021. La Banque Mondiale a, de son côté, prévu une recrudescence de l'inflation due à l'augmentation des prix de l'énergie. Cependant, contrairement à toute attente, les hostilités militaires lancées par la Russie sur le sol ukrainien peuvent changer la donne. En effet, après avoir autorisé l'invasion de son armée en Ukraine, la Russie a fait l'objet de plusieurs sanctions économiques qui ont des effets pervers sur l'économie russe ainsi que sur le marché européen et mondial via le marché boursier, le marché monétaire, le marché de l'énergie, etc. Ce qui pourrait ralentir l'économie mondiale avec des implications sur les économies des pays africains.

Au niveau interne, les perspectives économiques de la RDC demeurent, à ce stade, positives étant donné la prolongation de la stabilité observée sur le cadre macroéconomique, manifestée par la maîtrise des prix intérieurs et l'accalmie sur les marchés de change ainsi que le niveau de réserves de change atteint depuis septembre 2021. A ceci s'ajoute les projections du taux de croissance du PIB effectuées par la Banque Centrale qui table sur 6,4% en 2022 contre 5,6% en 2021 ainsi que l'amélioration de la notation (Standard & Poor's) de la RDC passant de CC+ à B- suite notamment à l'augmentation de production minière au courant des prochaines années ainsi qu'à la mise en œuvre des réformes structurelles dans le cadre du programme triennal avec le FMI.

Cependant, ces perspectives peuvent être contrariées par un certain nombre de facteurs dont (i) les divergences de visions et d'opinions existantes au sein de l'Union Sacrée, lesquelles tendent à fragiliser le pouvoir du régime ; (ii) l'insécurité et les multiples affrontements militaires à l'Est du pays ; (iii) les grèves à répétition dans plusieurs secteurs dont l'éducation (professeurs d'universités), de la santé ainsi que dans certaines entreprises publiques ; et (iv) la possibilité d'une résurgence de la Covid-19 avec l'abandon des gestes barrières tel qu'observé après la levée du couvre-feu décrété depuis l'année dernière, surtout avec une couverture vaccinale relativement faible.

Aussi, même avec un potentiel fiscal élevé, la faible mobilisation des recettes publiques est un facteur qui pourrait avoir une incidence négative sur les perspectives économiques du pays. Il y a donc lieu pour le gouvernement de repenser la gouvernance des finances publiques et de mettre en place les réformes pertinentes dans ce secteur afin de doter le gouvernement des moyens conséquents pour la mise en place de sa politique et l'amélioration continue de la situation économique du pays.

A ce titre, Congo Challenge invite une fois de plus le gouvernement à conjuguer plus d'efforts dans la mise en œuvre de réformes structurelles indispensables pour le développement du pays. La relance des projets d'infrastructures de grande envergure tels que la construction du port en eaux profondes de Banana, la construction du barrage de Katende, le projet du barrage d'Inga III, etc. permettraient au gouvernement de créer de la richesse, d'accroître les recettes et de réduire le niveau de chômage des jeunes.

DIFFERENTES PUBLICATIONS DE CONGO CHALLENGE

1. REVUE CONGO CHALLENGE (LE SEMESTRIEL)

Le Semestriel (Revue Congo Challenge) est un périodique scientifique complètement désintéressé, publié chaque semestre, avec pour objectif principal de promouvoir des études scientifiques visant à contribuer à l'avancement des connaissances en sciences économiques et à offrir aux opérateurs économiques ainsi qu'aux décideurs politiques, un ensemble des recettes susceptibles d'éclairer leur prise de décision ou de justifier suivant une base scientifique avérée leur prise de décision.



2. BULLETIN QUADRIMESTRIEL

La présente publication paraît chaque trimestre et offre un aperçu général et précis sur les évolutions économique et politique au niveau national, régional et mondial. Il permet au lecteur d'ajuster ses prévisions en fonction des évolutions observées ou de faire des anticipations tenant compte du paquet d'informations disponibles.



3. LE MENSUEL

La présente publication paraît chaque mois, elle offre un aperçu factuel des indicateurs économiques et présente les faits saillants ayant caractérisé la situation politique mensuelle du pays.



4. RAPPORT ANNUEL



MODULES D'INTERVENTION DE CONGO CHALLENGE

1. Formation
2. Assistance
3. Conseil
4. Lobbying
5. Réalisation des études
6. Organisation des conférences
7. Appui au management de qualité
8. Appui à la conception des programmes économiques du gouvernement
9. Appui aux politiques de mobilisation des recettes publiques
10. Appui stratégique aux gouvernements dans le suivi-évaluation des programmes économiques
11. Contrôle-qualité des travaux

LES VALEURS DE CONGO CHALLENGE

Congo Challenge croit aux valeurs cardinales dont il se veut le véhicule.
Ces valeurs reposent sur :

- L'abnégation ;
- Le sacrifice ;
- Le travail acharné.

Aussi, les ambitions du Think tank sont traduites à travers trois vertus
que sont :

- L'éthique ;
- La morale ;
- La bonne gouvernance.

Comment tenir en laisse une bande de « nègres » ?

Tu isolés les plus vaillants en les diabolisant et tu promeus les plus médiocres en leur octroyant des privilèges indus. Conscient de cette escroquerie, ces derniers seront encore plus agressifs envers les premiers pour préserver leurs privilèges.

Dixit Machiavel

ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le Mensuel Numéro 58

Publié en Mars 2022

Mars 2022. Copyright © CongoChallenge2022
364, Boulevard du 30 juin, Immeuble Kiyo ya Sita, 5ème étage, local 501,
Kinshasa/Gombe, RD Congo +243 812763003

www.congochallenge.cd/info@congochallenge.cd